



Les dirigeants du Medef, avec à leur tête le président Pierre Gattaz (à gauche), rencontrent le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le 4 juillet 2013.

“L’avertissement de Bruxelles”

C’est sous ce titre, en « une », que *Le Journal du dimanche* (25 août) présente l’interview de Olli Rehn, vice-président de la Commission européenne, chargé des Affaires économiques et monétaires.

Olli Rehn affirme : « Les hausses d’impôts en France ont atteint un seuil fatidique. Lever de nouvelles taxes aurait pour effet de casser la croissance et de peser sur l’emploi. La discipline budgétaire doit passer par une baisse des dépenses publiques et non par de nouveaux impôts. »

Mais pour que nul n’en doute, la position du commissaire européen sur les impôts a un objectif plus large, qu’il énonce ainsi : « La France a engagé des réformes structurelles qui vont dans le bon sens. Mais elle ne va pas assez loin et assez vite dans leur mise en œuvre (...). La Commission attend des résultats sur trois fronts : la compétitivité qui est encore trop faible et vous a fait perdre des parts de marché tout en pesant sur les marges de vos entreprises ; une ouverture du marché des services qui reste protégé par des barrières à l’entrée avec encore trop de professions réglementées ; et il faut que le transport ferroviaire et l’énergie, où la SNCF et EDF conservent un quasi-monopole, s’ouvrent à la concurrence. La France doit faire preuve de plus d’audace aussi dans la réforme en cours de son système de retraite et maintenir le cap sur la réduction de ses déficits structurels. »

Un véritable programme de défense des intérêts du capital ! L’annonce surprise du lendemain faite au Medef n’y trouve-t-elle pas sa source ?

D. S.

Derniers préparatifs de la réforme des retraites

La satisfaction du Medef

Daniel Shapira

Lundi 26 et mardi 27 août, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné de Marisol Touraine et Michel Sapin, respectivement ministres des Affaires sociales et du Travail, a reçu les organisations patronales et les confédérations syndicales. Toute la presse distille depuis plusieurs jours des informations sur ce que pourrait proposer le gouvernement dans sa future réforme des retraites : nouvel allongement de la durée de cotisation, compte-temps pénibilité, mesures familiales... Avec encore des incertitudes : augmentation de la CSG, ou augmentation des cotisations vieillesse, ou mélange des deux... Mais subitement, lundi 26 août, en fin de journée, au sortir de la rencontre entre le gouvernement et le Medef, la nouvelle tombe par la voix de son nouveau président, Pierre Gattaz : « Il y a une ouverture qui nous a été faite, intéressante, c’est la baisse du coût du travail. »

Pierre Gattaz ne cache pas sa satisfaction. Il ajoute : « Le Premier ministre nous a tendu la main sur une réflexion concernant la protection sociale et le coût du travail. »

Il n’est pas inutile de citer largement les déclarations de Gattaz car, selon lui, cette ouverture a été faite « pour les semaines à venir dans le cadre du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale — NDLR), c’est-à-dire pour fin septembre, pour voir si, en

parallèle de cette réforme des retraites, nous pourrions baisser le coût du travail de façon significative », affirmant avoir « pris l’information de façon positive ».

Et Gattaz d’ajouter : « Cette ouverture est intéressante car si nous arrivons à grouper un coût du travail qui baisse significativement (...) au-delà du CICE (crédit d’impôt compétitivité emploi — NDLR) (...), si nous arrivons à faire cela avec le gouvernement, je dirais bravo. »

Et en échange ? « On pourra intégrer des dixièmes de point de cotisation supplémentaires s’il fallait le faire pour régler quelques problèmes de retraites. »

Car pour Gattaz, l’essentiel est : « Vous savez que nous avons 50 milliards de trop de cotisations patronales et salariales sur le coût du travail (...). Vous savez notamment qu’il y a 5,4 % exactement de cotisations liées aux allocations familiales qui sont payées par les entreprises (...). Eh bien nous pourrions imaginer réfléchir avec le gouvernement comment transférer ces 34 milliards du coût du travail, les enlever, de telle façon à redonner de l’air aux entreprises et financer par d’autres moyens ces allocations familiales. »

Ces déclarations ont le mérite de la clarté... mais ne peuvent en même temps qu’inquiéter.

Tous les militants se diront : quand les patrons se félicitent, il y a tout lieu de se méfier.

Raison de plus pour, dans la préparation de la journée de grèves et de manifestations du 10 septembre (appelée par la CGT, FO, la FSU et Solidaires), exiger à tous les niveaux : « Aucun nouveau recul sur les retraites ! »

“Quand les patrons se félicitent, il y a tout lieu de se méfier”

“Mesures de justice” ? De quoi s’agit-il ?

D’ici au 4 septembre, le gouvernement devrait préciser l’intégralité de sa réforme. Depuis plusieurs jours, il insiste sur des « mesures de justice » : la pénibilité (voir *Informations ouvrières* de la semaine dernière) et les « avantages familiaux ». Actuellement, un bonus de 10 % de retraite est réservé aux parents de trois enfants et plus. Désormais, il y aurait un bonus dès le premier enfant. Le quotidien *Le Monde* (25 et 26 août) précise : « Un montant compris entre 70 et 100 euros par mois et par enfant est évoqué par le rapport Moreau. » Mais... car il y a un mais : en parallèle, les huit « trimestres validés offerts aux femmes pour chaque enfant seraient progressivement supprimés ».

Et voilà ! L’acquis collectif dont toutes les femmes bénéficient serait remis en cause au profit d’une somme forfaitaire... bien inférieure à la décote qui en résulterait. Nous y reviendrons.

Qu'en est-il de l'allongement de la durée de cotisation ?

Dimanche soir 25 août, Jean-Marc Ayrault a réaffirmé sur France 2 qu'il n'y aurait pas de relèvement de l'âge minimum légal de départ à la retraite mais une hausse progressive de la durée de cotisations après 2020. D'où vient cette date ? C'est la limite qu'avait traitée la loi Fillon de 2003. Le tableau ci-dessous présente la situation issue de cette loi.

La retraite avant la réforme

Je suis né en :	J'ai 60 ans en :	Ma durée d'assurance est :	Mon âge d'ouverture des droits :	Mon âge de départ à la retraite à taux plein :
Avant juillet 1951			60 ans (2011)	65 ans (2016)
1951	2011	40,75 années (par décret)	60 ans et 4 mois (2011-2012)	65 ans et 4 mois (2016-2017)
1952	2012	41 années (par décret)	60 ans et 9 mois (2012-2013)	65 ans et 9 mois (2017-2018)
1953	2013	41,25 années (par décret)	61 ans et 2 mois (2014-2015)	66 ans et 2 mois (2019-2020)
1954	2014	41,25 années (par décret)	61 ans et 7 mois (2015-2016)	66 ans et 7 mois (2020-2021)
1955	2015	41,5 années (par décret)	62 ans (2017)	67 ans (2022)
1956	2016	41,5 années (par décret)		
1957	2017	41,5 années (hypothèses)		
1958	2018	41,75 années (hypothèses)		



Source : COR

Qu'est-ce qui se dégage de ce tableau ?

► Ceux qui peuvent légalement partir cette année à la retraite sont de la génération née en 1952. Pour eux, la durée de cotisation nécessaire pour avoir une retraite à taux plein est de 41 annuités.

► Le tableau montre clairement que cette durée augmente ensuite à 41 annuités et un trimestre, puis 41 annuités et demie. Tout cela en vertu de décrets d'application de la loi Fillon de 2003 qui a décidé un allongement progressif « en fonction de l'espérance de vie ».

► Toujours en application de cette loi, le gouvernement doit promulguer, avant le 1^{er} juillet 2016, un nouveau décret augmentant à 41 annuités et trois trimestres. Le gouvernement n'a jamais dit qu'il ne le ferait pas. Quand Jean-Marc Ayrault affirme qu'il n'y a pas de nouvel allongement d'ici à 2020, il fait comme si l'on était déjà à 41 annuités et trois trimestres, en gommant donc l'allongement prévu par la loi Fillon d'ici à 2020.

► Et pour la suite, au-delà de 2020, le gouvernement semble travailler sur une hausse progressive de la durée de cotisation d'un trimestre tous les trois ou quatre ans... C'est-à-dire très exactement la continuité totale avec la loi Fillon de 2003. **D. S. ■**

ÉDITORIAL

Du coup de la CSG à celui de la pénibilité

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

A l'heure où il est beaucoup question de la CSG, un rappel des faits s'impose. Instaurée en 1991 par le Premier ministre « socialiste » Michel Rocard, la CSG était alors de 1 % ; elle taxe aujourd'hui les salariés à hauteur de 7,5 % et les retraités à hauteur de 6,6 %.

Pourquoi Rocard (1) avait-il mis en place la CSG ? Sous le prétexte de faire contribuer tous les revenus, il s'agissait en fait d'ouvrir une brèche dans un système d'assurance maladie jusque-là exclusivement financé par le salaire différé. Depuis, la CSG augmente en parallèle avec la croissance des exonérations patronales. C'est la fiscalisation en marche, qu'à l'époque *Informations ouvrières* avait dénoncée, pronostiquant qu'elle se transformerait en une machine de guerre contre le système de solidarité ouvrière fondé sur le salaire différé. En 1991, cette mesure était dictée par l'imminence de la ratification du traité de Maastricht, qui stipule que les comptes de la Sécurité sociale sont agrégés à ceux de l'Etat et soumis à la dictature des fameux 3 % du déficit public.

Vingt-deux ans plus tard, le gouvernement envisage d'augmenter la CSG et offre de nouvelles baisses de cotisations au Medef qui se réjouit de cette « ouverture » vers « la baisse du coût du travail ».

Dans le même temps, on annonce l'introduction d'un « compte épargne pénibilité ». Même mécanique que pour la CSG : cette fois, c'est dans le système des retraites par répartition qu'une brèche serait ouverte pour introduire un système dit « notionnel », brisant la solidarité ouvrière entre actifs et retraités.

1991, 2013 : continuité des gouvernements « socialistes »... Dès lors qu'ils acceptent d'appliquer les exigences du traité de Maastricht, du FMI et de l'Union européenne, ces gouvernements n'ont qu'une politique : au nom de la compétitivité, baisser ce que les capitalistes appellent le « coût du travail », c'est-à-dire prendre sur la valeur de la force de travail (Sécurité sociale, assurance maladie, retraites, salaires, droits collectifs) pour renflouer banquiers et spéculateurs. Hollande s'en est vanté le 19 août : « Nous ne pèserons (...) que si nous retrouvons une compétitivité élevée et un niveau de dette publique soutenable. » Dans cet objectif, a-t-il poursuivi, « nous avons commencé d'y travailler ; la loi de refondation de l'école, celle sur l'enseignement supérieur ; (...) le plan pour la compétitivité, la modernisation du marché du travail, la Banque publique d'investissement. »

Les choses sont claires. Les plus de quarante lois votées et promulguées par le gouvernement Hollande dans sa première année d'exercice s'inscrivent toutes dans le cadre du TSCG qu'il a ratifié.

Toutes ces lois visent à déqualifier et surexploiter. Elles n'ont qu'une justification, celle que donne Hollande lui-même : la compétitivité, la dette, l'euro.

Les « arbitrages » ultimes du gouvernement entre celles des contre-réformes qu'il choisira et celles qu'il écartera traduiront sans doute les crises, les tensions, les contradictions, et la peur du gouvernement face à la lutte de classe.

Mais quelles que soient les réformes retenues, elles n'ont qu'une source : la défense des intérêts de la classe capitaliste. Elles n'appellent qu'une réponse du mouvement ouvrier : ces contre-réformes doivent être retirées, l'unité doit se réaliser pour bloquer cette politique anti-ouvrière.

(1) Rocard, qui signe ces jours-ci, en compagnie d'anciens responsables de la LCR passés au Front de gauche, de dirigeants du PCF, de la FSU, de Solidaires, un « appel pour un débat public sur la santé »...

Grèves et manifestations le 10 septembre

CFDT ET CFTC ACCEPTENT 43 ANS

Le président de la CFTC, Philippe Louis, a déclaré lundi 26 août au sortir de son entretien avec Jean-Marc Ayrault : « On nous a annoncé qu'on allait augmenter la durée de cotisation en n'allant pas au-delà de 43 ans à l'issue de 2035 », ou du moins, « on ne nous a pas contredit quand on a dit 43 ans ». Quel aveu ! La CFTC s'est donc prononcée pour l'allongement jusqu'à 43 ans. Quant à Laurent Berger de la CFDT, selon l'AFP, il a évoqué une durée de « 43 ans en 2035 », mais jugé « hors de question d'aller au-delà ».

La nouvelle « revendication » commune à la CFDT et à la CFTC est donc l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans ! On comprend qu'aucune de ces deux organisations n'appelle au 10 septembre.

FO ET CGT CONTRE UN NOUVEL ALLONGEMENT

Lundi 26 août, dans une interview au *Parisien*, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière déclare : « Nous sommes fermement opposés à l'allongement de la durée de cotisations. Depuis 1993, nous en sommes à la sixième réforme et, à chaque fois, on recule le départ. C'est stupide : on entre de plus en plus tard dans le monde du travail et on veut encore obliger les gens à travailler jusqu'à 68 ou 69 ans. »

Quant à la CGT, son responsable retraites, Eric Aubin, a répondu le 26 août à la question du *Nouvel Observateur* « La CGT refuse un allongement de cotisation ? » : « Cet allongement s'inscrit dans ce qu'a fait la droite dans les précédentes réformes. Cela nous pose problème pour un gouvernement de gauche, d'autant que c'est ne pas prendre en compte ce qu'est la situation de l'emploi. Or on continue de sortir les seniors des entreprises. On a de moins en moins de salariés qui ont le plein de leurs droits lorsqu'ils arrivent à l'âge de la retraite. Avec les décotes, on a un niveau de pension qui va chuter. » **■**

LES APPELS COMMUNS AU 10 SEPTEMBRE SE MULTIPLIENT

Depuis une semaine, de nombreuses instances syndicales étant rentrées de congés, les rencontres entre les organisations appelant à la journée de grèves et de manifestations du 10 septembre se multiplient.

Citons par exemple, au niveau des branches, deux appels communs des fédérations concernées CGT et FO, dans les banques et dans les assurances.

Dans les départements, de nombreuses rencontres entre unions départementales se tiennent depuis quelques jours et aboutissent à des appels communs entre CGT, FO, FSU et Solidaires : en Charente-Maritime, dans les Côtes-d'Armor, le Doubs, l'Indre-et-Loire, le Puy-de-Dôme, la Vienne, au niveau régional de l'Île-de-France.

Et il y a les appels communs dans les entreprises de toutes professions.

Parmi les derniers en date : la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis, l'hôpital IGR, dans le Val-de-Marne, de nombreux centres des Télécoms, à Paris, à Rennes, etc. **■**

EN BREF

Budget 2014

Paris, 25 août 2013 (AFP)

« Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a insisté dimanche sur l'effort que l'Etat va réaliser dans le budget 2014 (...). "Les économies pour 2014 seront sans précédent (...): 10 milliards d'économies, ça ne s'est jamais vu", a-t-il déclaré (...).

"Je suis le Premier ministre de la détermination à redresser notre pays et nous allons y parvenir", a-t-il dit.

Les grandes lignes du budget 2014 seront dévoilées fin septembre. D'ores et déjà, le gouvernement a prévu qu'un effort fiscal supplémentaire de 6 milliards d'euros serait demandé aux Français et que 14 milliards d'économies seraient réalisées dans les dépenses publiques (10 milliards dans le budget de l'Etat et 4 milliards dans les collectivités locales, la Sécurité sociale...).

François Hollande avait annoncé en 2012 cet effort de 10 milliards par an pendant cinq ans pour que la France se conforme à ses engagements européens en réduisant ses déficits. »

Avantages ?

Le Parisien (27 août) annonce que des « discussions ont été ouvertes pour remettre en cause les tarifs préférentiels dont bénéficient les salariés d'EDF et d'Air France ». Loin d'être des « privilèges », ce sont des droits qui ont été acquis par les travailleurs dans le cadre des droits collectifs.

Impôts

Selon les chiffres publiés dans la presse (Le Parisien, Le Figaro, France 2), 16 millions de foyers fiscaux verront leurs impôts augmenter de 2 %.

Gazole

1,35 euro, c'était le prix du litre de gazole la semaine dernière. C'est le plus haut niveau atteint depuis la mi-avril pour ce carburant, le plus utilisé en France.

Des universités d'été et des estivales

A l'université d'été du PS, le bilan du gouvernement n'est pas à l'ordre du jour

Dans une situation tendue où la réforme des retraites s'annonce, où des voix discordantes se sont affirmées au sein même du PS, l'université d'été du Parti socialiste a mis en son centre le combat contre le Front national et la droite. « Retrouvant ses accents d'ancien président de SOS Racisme, le premier secrétaire du PS a sonné le tocsin d'une "bataille culturelle et idéologique" contre un "bloc droitier" qui, selon lui, menace l'ordre républicain. D'une voix plus ferme que d'habitude, le Premier ministre a lui aussi appelé à lutter contre une "droite classique" aujourd'hui "sous l'influence d'une nouvelle extrême droite" » (Le Monde, 27 août). Même au sein de l'université d'été du PS, certains participants se sont émus que les questions de la rentrée soient délibérément mises de côté. Le quotidien Le Monde note à ce sujet : « De façon significative, ni M. Désir ni M. Ayrault n'ont centré leurs propos sur le bilan de la première année du quinquennat.



Photo AFP

Comme s'ils avaient compris que l'énumération des lois votées ne saurait mobiliser leurs troupes dans la perspective des scrutins à venir. » C'est le moins que l'on puisse dire. Sous couvert d'anonymat, un responsable du PS a déclaré : « On va le payer. Je ne sais pas si c'est aux municipales ou aux européennes, mais on va le payer. »

C'est pourquoi, une nouvelle fois, Harlem Désir a appelé à l'unité de la gauche dès le premier tour des municipales. Il s'est notamment adressé au PCF pour que celui-ci se démarque de la position de Mélenchon, rappelant au PCF que dans de nombreuses villes, la gestion communale est faite en commun par des majorités PS-PC-Verts. ■

Harlem Désir et Jean-Marc Ayrault à la clôture des universités d'été du PS à La Rochelle, le 25 août 2013.

Les Estivales du Front de gauche, sous tension

Le Front de gauche organisait le week-end dernier des Estivales à Saint-Martin-d'Hères (Var). La tension était palpable. Nous avons cité dans le précédent numéro d'Informations ouvrières les propos de Jean-Luc

Mélenchon refusant un accord avec le PS dès le premier tour pour les municipales. Deux jours avant les Estivales, dans une interview à Libération (22 août), Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, se démarquait de Jean-Luc Mélenchon :

« L'objectif doit rester de faire élire des majorités de gauche en rassemblant communistes, Front de gauche, écologistes, socialistes et forces citoyennes pour empêcher droite et extrême droite de conquérir des villes. »

Le Monde (27 août) rapporte : « Le bras droit de M. Mélenchon, François Delapierre, cite l'exemple d'Evry dont le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, fut maire de 2001 à 2012 et où les communistes pourrait être tentés de repartir avec le PS. "Comment expliquer qu'on a des divergences majeures avec Manuel Valls mais qu'on veut aller avec son équipe", souligne M. Delapierre. »

Ces contradictions et tiraillements laissent néanmoins une question de côté : la consigne au deuxième tour. ■



Photo DR

Pierre Laurent et Jean-Luc Mélenchon, le 25 août.

Une question reste posée : quelle consigne au deuxième tour des municipales ?

POI PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT

MEETING

Droits ouvriers, conquêtes sociales,
libre administration des communes

**BLOQUER LA POLITIQUE ANTI-OUVRIÈRE
DU GOUVERNEMENT HOLLANDE-AYRAULT,
ROMPRE AVEC L'UNION EUROPÉENNE**

PARIS

**SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013
14 H 30 - ESPACE CHARENTON**

Accueil à partir de 14 heures
327, rue de Charenton,
Paris 12^e
(M^o Porte-de-Charenton)

Chronique

POLITIQUE

La rentrée de la territorialisation de l'école

Laurence Fayard

Le 22 août, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, s'est adressé aux recteurs et aux directeurs académiques des services de l'Education nationale. Il s'est félicité d'avoir ouvert un an plus tôt une « concertation nationale sur la refondation de l'école » qui s'est conclue « par l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, promulguée le 8 juillet dernier ».

C'est en effet dans le cadre de cette loi de dislocation et de territorialisation de l'école de la République que va se dérouler cette rentrée scolaire 2013. Avec cette loi, impliquant largement les collectivités territoriales, l'école n'est plus, de fait, de la responsabilité de l'Etat. La volonté du gouvernement qu'elle se mette en place dès cette rentrée s'est d'ailleurs traduite par l'adoption, début juillet, d'une quinzaine de décrets d'application.

C'est dans cette perspective que le ministre Peillon veut désormais se consacrer à « l'acte II de la refondation de l'école ». Il s'agit de démanteler les statuts des personnels pour les adapter au cadre de la loi, et notamment d'en finir avec les décrets de 1950 qui définissent les obligations de service des enseignants des collèges et lycées exclusivement en heures d'enseignement dans leur discipline de recrutement. Le gouvernement veut aller vite. Dès le 16 juillet, Vincent Peillon a réuni les fédérations syndicales de l'Education nationale pour leur présenter les « discussions de la rentrée sur les métiers et les parcours professionnels des personnels de l'Education nationale ». Treize groupes de travail devraient être mis en place. Les discussions seront ouvertes dès ce mois de septembre et devraient se poursuivre jusqu'en février 2014. C'est pourquoi le Premier ministre a insisté dans son discours du 22 août : « Je sais, Monsieur le Ministre, que vous voulez engager ce chantier dans un dialogue apaisé avec les organisations représentatives des professions concernées ».

Le « dialogue apaisé » que le gouvernement appelle de ses vœux, c'est la participation des organisations syndicales à l'acte II de la refondation de l'école. Mais en dépit de la volonté de certaines directions syndicales, le vote au Conseil supérieur de l'éducation du 10 juillet n'exprime-t-il pas le rejet de cette politique par de nombreux cadres et militants syndicaux ? Rejet qui prend appui sur la mobilisation qui a vu se dresser au cours de l'année scolaire précédente des dizaines de milliers d'enseignants avec leurs sections syndicales dans la grève et les manifestations contre la réforme des rythmes scolaires et la loi Peillon. Rien n'est réglé.

Rentrée scolaire 2013

Loi Peillon : un décret créant un cycle CM1-CM2-sixième va entrer en vigueur



Photo AFP

Le ministre Peillon à l'Assemblée nationale, lors des questions au gouvernement, le 16 juillet 2013.

Jack Lefebvre

La loi d'orientation Peillon de « refondation de l'école » a été adoptée par l'Assemblée nationale le 25 juin 2013 avec les voix des groupes PS, écologiste et Front de gauche. Désormais, toute une série de décrets d'application de la loi sont rédigés et soumis aux instances de concertation réunissant les organisations syndicales.

2 500 000 élèves, de 11 à 15 ans, sont scolarisés dans 5 200 collèges publics. Le collège est souvent présenté comme le « maillon faible » du système éducatif en France. Mais quels « remèdes » propose le ministre Peillon ?

Deux décrets concernant le collège ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 10 juillet. Deux décrets qui vont encore plus loin que la loi et qui l'aggravent.

Un décret relatif aux cycles à l'école et au collège, avec le découpage de la scolarité en cycles de trois ans et notamment la création d'un cycle regroupant les années de CM1, CM2, de l'école primaire, et la classe de sixième du collège. Et un décret créant un conseil école-collège, présidé par le principal du collège et l'inspecteur du primaire chargé de la circonscription. Ce sont eux qui désigneront les enseignants des écoles et des collèges y participant. Notons que ce conseil école-collège, pourra accueillir des représentants

des collectivités territoriales dans les commissions qu'il désignera. C'est donc un pas de plus vers la territorialisation de l'Education nationale. Ces mesures entreront peu à peu en application à partir de la rentrée de septembre 2013.

QUEL EST LE SENS DE CES MESURES ?

Jusqu'à ce jour, il existe un enseignement du second degré, organisé entre le collège et le lycée (qu'il soit général, technologique ou professionnel) et débouchant sur l'obtention du baccalauréat. L'enseignement est organisé par disciplines (français, mathématiques, langues vivantes, histoire et géographie...), avec des professeurs spécialisés pour chaque discipline.

Des programmes fixent l'enseignement qui doit être dispensé par les enseignants aux élèves et débouchent sur un diplôme, le baccalauréat, qui, malgré tous les coups qu'il a reçus, existe, attestant d'un niveau d'études et ouvrant la porte à l'enseignement supérieur.

C'est cet édifice que le ministre, à la suite de ses prédécesseurs, entend saper. Le décret précise d'ailleurs que « le ministre chargé de l'Education nationale définit par arrêté, pour chaque cycle, les objectifs d'apprentissage, les horaires et les programmes d'enseignement incluant des repères réguliers de trois progressions ainsi que les niveaux de fin de cycle requis pour l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun... » C'est une refonte totale de l'enseignement qui est programmée.

**Auxiliaires de vie scolaire
Le gouvernement annonce une loi instituant un CDI dans la fonction publique d'Etat**

Dans son discours du 22 août, le Premier ministre a annoncé que les 28 057 auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnant les élèves handicapés se verraient progressivement proposer un contrat à durée indéterminée (CDI), au terme de leurs six ans d'exercice en contrat à durée déterminée (CDD), à partir de la rentrée 2014. Il a ajouté que cette mesure ferait l'objet d'une loi dans les prochains mois et que des dispositions transitoires seraient pré-cisées pour l'année 2013-2014.

Bien entendu, nous comprenons le soulagement que pourrait susciter une telle annonce auprès des centaines de personnels AVS non arrivés au terme de leur contrat et voyant peser au-dessus de leur tête l'épée de Damoclès du licenciement. Licenciement que des milliers de leurs collègues ont eu à subir avant eux, y compris sous le gouvernement Hollande-Ayrault.

Mais de quoi s'agit-il vraiment ? D'une part, le gouvernement Hollande-Ayrault poursuit le démantèlement de l'enseignement spécialisé avec la fermeture des classes d'intégration scolaire (CLIS) pour enfants handicapés et-ou en grande difficulté engagée par les gouvernements précédents. Il poursuit la suppression des postes d'enseignants spécialisés,

fonctionnaires d'Etat, qui, titulaires d'un diplôme spécialisé, enseignaient dans ces classes. Il choisit de ne pas ouvrir la voie à la titularisation des AVS (par concours) dans le cadre du statut.

UN CDI POURRAIT REMPLACER LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT

D'autre part, et c'est là d'une gravité sans précédent, il entend institutionnaliser pour la première fois le fait qu'un CDI pourra remplacer le statut dans la fonction publique d'Etat.

Il s'agirait d'une mesure qui, comme cela s'est passé à La Poste, pourrait ouvrir progressivement la voie à l'extinction du recrutement de fonctionnaires d'Etat !

Notons, par exemple, qu'au même moment, le gouvernement poursuit le recrutement d'emplois d'avenir professeurs. Six mille, pour la plupart étudiants de licence en deuxième année, sont recrutés en CDD en cette rentrée. Sans compter leur bourse, leur rémunération est de 402 euros pour douze heures en moyenne par semaine. Ce travail ne sera pas pris en compte pour le calcul de la retraite ; la rémunération est inférieure au minimum du régime général. Nul doute que la défense du statut de fonctionnaire d'Etat va être au cœur de toute la situation dans l'enseignement.

ÉCLAIRAGE

Le vote au Conseil supérieur de l'éducation du 10 juillet

Le ministre Peillon se flatte d'avoir réuni, lors du CSE du 10 juillet sur les projets de décrets sur le collège, une « majorité », avec 36 voix pour (dont les syndicats UNSA et SGEN-CFDT, la confédération CFDT et la FCPE), 18 contre (SNES et SNEP-FSU, FO, CGT, SUD). La FSU s'est cassée en deux puisque, parmi les sept abstentions, on compte le SNUipp-FSU et la FSU et que le SNUEP-FSU n'a pas pris part au vote.

Rappelons que la FSU s'était abstenue sur le projet de loi Peillon lors du CSE en décembre 2012. Ses représentants ont d'ailleurs, à l'unanimité, approuvé les autres décrets proposés au vote : création d'un Conseil national d'évaluation et d'un Conseil supérieur des programmes.

Cela suffira-t-il au ministre pour que ces textes s'appliquent dans la réalité, sachant que les organisations SNES et SNEP-FSU, FO, CGT et SUD, représentant la très grande majorité des personnels ont voté contre ? Malgré toutes ses habiletés, le ministre n'a pas réussi à établir un « consensus » sur cette question. Rien n'est joué.

■ J. L.

LE BACCALURÉAT EST MENACÉ

Pour la première fois est mis en place un cycle commun à cheval sur ces deux ordres d'enseignement.

Le cycle CM1-CM2-sixième est appelé « cycle de consolidation », c'est-à-dire que la classe de sixième ne serait plus une classe où un élève progresse et découvre de nouvelles disciplines comme les langues vivantes et de nouvelles méthodes de travail, mais plutôt la conclusion du cycle entamé en primaire.

D'ailleurs, les redoublements en cours de cycle disparaîtraient. « Ils sont inefficaces », dit le ministre, ajoutant : et trop coûteux surtout.

Réunir l'enseignement primaire et la première classe du collège ne vise pas à un meilleur travail entre ces deux ordres d'enseignement. C'est un autre but que poursuit le ministre.

Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », issu des directives européennes, inscrit dans la loi Fillon de 2005 devient, avec la loi Peillon, la base de l'organisation de l'enseignement. L'enseignement devient un « parcours », ne garantissant en rien aux élèves l'obtention d'un niveau de connaissances.

Un « livret personnel de compétences », comprenant des centaines de cases que les enseignants doivent remplir, atteste de la « maîtrise du socle commun ».

Les diplômes, sanctionnant un niveau de connaissance, garantissant des droits à la jeune génération, ne peuvent plus exister dans un tel système. Le diplôme national du brevet (ou ce qu'il en reste) sera « revu » et, à terme, le baccalauréat est menacé. Ce dispositif va fractionner le second degré et fermer la porte à la poursuite d'études au lycée pour de nombreux élèves.

HARO SUR LE STATUT DES ENSEIGNANTS

Dans une telle perspective, il n'y a plus de place pour les statuts nationaux garantissant aux professeurs de pouvoir exercer leur métier. Les décrets de 1950 garantissent aux professeurs des collèges et lycées, les professeurs certifiés et agrégés, un service calculé en nombre d'heures de cours, dans une discipline précise, et sont la base d'un système fondé sur la transmission des connaissances aux élèves. Le ministre a lancé le 16 juillet une concertation portant sur le métier d'enseignant. Le statut des personnels est dans la ligne de mire du ministre Peillon.

■

Rentrée scolaire 2013

CONTRACTUELS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une dégradation sans précédent

Lors de l'année scolaire 2012-2013, à grand renfort de médias, M. Peillon avait annoncé qu'il allait créer des milliers de postes d'enseignants et rétablir la formation initiale des nouveaux enseignants.

Rappelons que les candidats au concours de recrutement de l'Éducation nationale passaient les épreuves écrites du concours au printemps. S'ils étaient reçus à l'écrit, ils passaient immédiatement ensuite l'oral. Ils devenaient alors stagiaires de l'Éducation nationale, avec un an de formation en IUFM et cinq à sept heures de stages en responsabilité dans un établissement scolaire. En 2010, le gouvernement Sarkozy, avec l'instauration de la mastérisation pour les étudiants (1), avait supprimé cette formation initiale. M. Peillon a prétendu revenir à une formation, mais la réalité est bien différente des discours. Des milliers de candidats au concours ont passé l'écrit au mois de juin. Ceux qui sont admissibles pourront passer l'oral dans un an. D'ici là, les rectorsats invitent ceux qui ont eu l'écrit du concours Peillon à signer un contrat pour enseigner six ou sept heures cette année, voire davantage. Parmi ceux qui ont eu l'écrit, il y a de

nombreux contractuels de l'Éducation nationale, c'est-à-dire des enseignants qui n'avaient pas le concours de recrutement, mais qui étaient embauchés sur un poste d'enseignant à temps plein à l'année. Un communiqué de l'académie d'Amiens du SN-FO-LC rend compte des discussions avec ces personnels, le 20 août au rectorat : « La dégradation pour ceux qui étaient déjà contractuels est énorme : leur réussite au concours signifie une baisse de salaire entre 100 et 600 euros (...). Une candidate, mère de famille de deux enfants, déjà contractuelle depuis quelques années, signe un contrat de 9 heures, rien d'autre ne lui étant proposé. Résultat : 600 euros en moins chaque mois. Et à la suite des démarches engagées immédiatement, elle a réussi à perdre moins en s'inscrivant à Pôle emploi, ce qui lui permettra de percevoir une partie du manque à gagner sous la forme d'une allocation compensatoire de chômage. »

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Il s'agit d'une attaque contre toute l'Éducation nationale. Ces personnels, qui ont réussi l'écrit au concours, ne sont ni des stagiaires, comme le prétend le ministère, ni même des contractuels. La preuve en a été donnée par le fait qu'ils ne pourront pas percevoir le supplément familial de traitement, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas rémunérés sur la base de la grille indiciaire, comme, malgré tout, les contractuels l'étaient. C'est là une préfiguration de l'offensive du ministre Peillon contre le statut des enseignants.

Correspondant ■

(1) Jusqu'en 2010, pour devenir enseignant fonctionnaire d'Etat, il fallait être titulaire d'une licence pour passer le concours et réussir l'année de stage. Désormais, un étudiant doit posséder un master (cinq ans d'études), puis être admis au concours et réussir l'année de stage. Cette réforme a été mise en place en 2010 par le gouvernement précédent et maintenue par celui-ci.

Hôpitaux

GROUPE HOSPITALIER PAUL-GUIRAUD (VILLEJUIF ET CLAMART)

Au lendemain de la grève du 20 août, les personnels et leurs syndicats demandent à Marisol Touraine de les recevoir

La parole à Eweda Malapa, secrétaire du syndicat CGT de l'hôpital

Mardi 20 août, à l'appel de leurs syndicats CGT, SUD, FO et CFDT, les personnels du groupe hospitalier Paul-Guiraud (Villejuif et Clamart) se sont mis en grève pour que la direction retire la note 206 du 16 juillet 2013 qui menace la sécurité du personnel et des patients : les remplacements des congés de maladie ordinaires de moins de deux semaines, ou exceptionnels pour raisons familiales, les congés de formation sont remis en cause, des personnels subissent la mobilité forcée, et ce jusqu'à la fin de l'année « pour tenir le budget 2013 ». Dès que la note a été connue, la colère des personnels est montée. Toutes les catégories de personnels ont protesté, y compris les médecins.

Comme expliqué dans notre numéro 264, « ce n'est pas à nous ni aux patients de payer le déficit, cette note doit être retirée ». Plusieurs assemblées générales ont eu lieu, la grève a été décidée pour le 20 août.



En assemblée générale, nous avons décidé la grève pour le retrait de la note car la situation est trop grave. Nous travaillons déjà à flux tendu, alors arrêter les remplacements, c'est prendre

des risques considérables ; une nuit, les infirmiers se sont retrouvés à deux au lieu des trois réglementaires pour s'occuper de deux étages, avec vingt patients à chaque étage !

Le directeur nous a reçus à nouveau le 20 août au soir, mais maintient la « note 206 ». Il nous a dit que c'est l'ARS (agence régionale de santé — NDLR) qui lui demande de « revenir à l'équilibre plus rapidement », et l'enveloppe allouée aux remplacements doit diminuer de plus d'un tiers ! La note 206 est bien le résultat de la pression de l'ARS et du ministère qui veut tailler encore et encore dans les budgets des hôpitaux. D'ailleurs, loin d'abandonner la tarification à l'activité (T2A), la ministre a annoncé en mars dernier son intention de lancer « l'acte III de la tarification à l'hôpital » pour « mieux rémunérer la performance ». En psychiatrie, cela s'appelle la « valorisation de l'activité », mais elle n'a pas pu se mettre vraiment en place, et j'espère qu'elle ne verra jamais le jour. La T2A, ce n'est plus l'hôpital.

Energie

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CRUAS (ARDÈCHE)

Mobilisation contre les menaces à l'encontre du secrétaire du CHSCT



Photo correspondant

Mardi 20 août s'est tenue devant la centrale de Cruas un rassemblement à l'appel de la CGT avec la fédération de l'énergie, l'union régionale, l'union départementale, le syndicat de la centrale de Cruas et ceux de nombreuses autres centrales (Bugey, Tricastin...).

Il s'agissait de protester contre la convocation ce jour-là du secrétaire CGT du CHSCT à un entretien préalable et d'exiger la suppression de toute menace contre lui.

En cause, l'alerte donnée par ce militant sur les conditions de sûreté de la centrale.

Au départ, il y a eu début juillet un mouvement du personnel de Proségur, prestataire privé d'EDF, en grève contre une augmentation de la prise en charge de leur mutuelle, grève qui a abouti à la suppression de cette augmentation. Mais, au cours de cette grève, la direction de Proségur a remplacé le personnel en grève par du personnel dont les habilitations, obligatoires en ce lieu, prouvant qu'ils avaient effectué la

Rassemblement le 20 août devant la centrale de Cruas.



Vote du personnel lors de l'assemblée générale de grève du 20 août.

Photo correspondant

« Une nouvelle assemblée générale le 27 août »

Pour en revenir à notre revendication, ce que nous voulons, c'est le retrait de la note 206 et nous demandons à Marisol Touraine de nous recevoir. La note fait supporter aux agents le changement intempestif, voire la suppression dans certains cas de leurs repos hebdomadaires, de leurs jours d'ATT, ou de leurs congés annuels. Tous les jours, des collègues en subissent les conséquences. Comme l'a dit un camarade, cette note, c'est « la réglementation de la déréglementation du temps de travail ». Il a rappelé que la loi sur les 35 heures avait été faite pour instaurer la flexibilité, même si nous avons pu en contrer des effets. La note 206 s'appuie sur cette

loi. Cela désorganise tout, tu ne peux plus prévoir tes repos, tes congés, du jour au lendemain on peut te demander d'y renoncer. Cette note doit être retirée.

De toute part, sous une forme ou une autre, au nom du « réalisme » ou du cynisme, on essaie de nous décourager d'aller au ministère. Mais qui a décidé de supprimer des millions d'euros dans les budgets des hôpitaux ? La demande d'audience de l'intersyndicale CGT-SUD-FO-CFDT a reçu le soutien de la fédération CGT de la santé, et le maire de Villejuif s'est adressée à Marisol Touraine pour que nous soyons reçus. Nous avons une nouvelle assemblée générale mardi 27 août. Tous doivent pouvoir être entendus par la ministre. Obtenir satisfaction est vital pour les patients et pour les agents. » ■

formation correspondante, n'ont pu être vérifiées. C'est dans ce contexte que le secrétaire du CHSCT est intervenu pour exiger le respect des règles et arrêter temporairement les entrées en zone sensible. Mais pour la direction de la centrale, la priorité est le fonctionnement coûte que coûte du site, et elle cherche bien évidemment à éviter toute propagation d'informations sur des défauts de sûreté du site. Ce qui prouve bien que la première des menaces concernant le nucléaire, c'est la privatisation.

D'où la tentative d'intimidation de ce militant, qui vise à la fois les syndicalistes et, au-delà, le personnel. A ce jour, un mois et demi après, les preuves d'habilitation n'ont toujours pas été fournies, ni par Proségur, ni par la direction de la centrale à qui il revient de faire respecter les règles de sous-traitance. D'où les hésitations de la direction qui mesure en même temps l'ampleur de la réaction que peut entraîner à nouveau sa décision. Pour l'instant elle souffle le chaud et le froid en faisant attendre sa position qui a varié de la menace de licenciement au blâme.

Un nouveau préavis de grève a été déposé pour exiger l'abandon, rapidement, de toute poursuite.

Correspondant ■

● Éléments d'histoire de l'Afrique (VIII) ●

L'Afrique indépendante

(deuxième partie)

Le paradoxe que vivent actuellement presque tous les peuples africains est illustré par la situation du Niger. Troisième producteur mondial d'uranium avec 8 % de la production mondiale, le Niger est l'un des pays les plus pauvres de la planète. L'Afrique est riche, et pourtant, les Africains sont pauvres. Plusieurs facteurs ont conduit à cette situation.

Repères

● **Liste non exhaustive de dirigeants nationalistes africains assassinés :** Ruben Um Nyobé, Félix-Roland Moumié, Ernest Ouandié (Cameroun), Patrice Lumumba (République démocratique du Congo), Thomas Sankara (Burkina Faso), Modibo Keita (Mali), Sylvanus Olympio (Togo).

● **De multiples accords et bases militaires permettent aux pays impérialistes de contrôler le continent.**

La France possède des bases militaires au Tchad, en Côte-d'Ivoire, en Centrafrique, à Djibouti, au Gabon, au Sénégal. Les Etats-Unis en possèdent à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, aux îles Seychelles, ainsi qu'une douzaine de bases secrètes.

● **De 1961 à 2013, la France a réalisé trente interventions militaires en Afrique, généralement pour aider un de ses affidés à se maintenir au pouvoir.**

Par S. K. Koza

Contrairement à un continent balkanisé, la constitution de grands ensembles est l'une des conditions pour disposer des moyens d'un développement au service des masses. L'impérialisme a voulu à tout prix éviter cela, la domination de petits Etats lui étant plus aisée. Les intérêts de la petite bourgeoisie qui allait se retrouver à la tête des Etats africains, combinés à ceux de l'impérialisme, ont permis le maintien de cette balkanisation si néfaste aux masses africaines. C'est ce qui explique aussi les tendances à la sécession de certaines régions comme le Biafra (Nigeria, 1967) ou le Katanga (République démocratique du Congo, 1960). La petite bourgeoisie va être sélectionnée, qui héritera du pouvoir et se transformera en bourgeoisie compradore, totalement dépendante de l'impérialisme. Par des assassinats, elle sera épurée de tout nationaliste qui souhaiterait orienter la politique dans le sens des intérêts des masses. Avec les opérations « homo » de ses services secrets, l'impérialisme français s'est illustré comme l'un des plus actifs dans ce domaine.

A défaut de réussir à tuer le leader nationaliste, la solution a été l'organisation de l'isolement du pays et de coups fourrés pour détruire son économie.

Les équipes dirigeantes ainsi sélectionnées, maintenues au pouvoir de manière antidémocratique depuis plus de cinquante ans, y compris par des interventions militaires des puissances impérialistes, vont vider les indépendances de leur contenu réel. Pas de véritables réformes agraires : dans certains pays, les terres agricoles sont restées, pour l'essentiel, entre les mains des anciens colons. Les ressources du continent ont été mises à la disposition des pays impérialistes. L'économie des pays africains est dirigée depuis les capi-



tales des pays impérialistes. Le cas le plus illustratif est celui du franc CFA. Cette monnaie utilisée par la plupart des pays de l'Afrique occidentale et centrale n'est qu'une déclinaison du franc français, et maintenant de l'euro. Par ailleurs, les peuples africains ont été entraînés dans la spirale de l'exploitation de la dette. D'abord, au moment des indépendances, les dirigeants ont accepté de prendre en charge la dette laissée par les colons. Ensuite, dans les années 1970, l'Afrique a été l'un des débouchés d'excédents de capitaux dont souffraient les pays impérialistes, au cours d'opérations dont les masses africaines n'ont pas bénéficié.

Au nom du remboursement d'une telle dette, à partir des années 1980, les plans d'ajustement structurel ont été mis en œuvre : privatisation des entreprises d'Etat, désengagement de l'Etat des services publics (éducation, santé, etc.), réduction des salaires des fonctionnaires ou blocage de leur évolution, etc. Ces mesures, en augmentant la pauvreté et en détruisant ce qui lie les différentes composantes de la population dans un cadre national commun, sont l'une des principales causes de la situation de dislocation que connaissent les pays africains.

L'expérience a montré que les tâches démocratiques nationales, qui permettent d'exister en tant que pays politiquement et économiquement souverain, ne peuvent pas être réalisées par les bourgeoisies compradore à la tête des pays africains. Il revient aux travailleurs, mobilisant derrière eux toutes les couches exploitées et opprimées de la société, de prendre en charge la réalisation de ces tâches, dans le combat pour leur émancipation (1).

(1) Le présent volet est le dernier de cette série sur l'histoire de l'Afrique, forcément non exhaustive. Nous espérons néanmoins qu'elle a permis aux lecteurs d'entrevoir que la véritable histoire de l'Afrique est éloignée de cette image d'une Afrique perçue comme un monde à part, peuplée de « Nègres-enfants », que les nains intellectuels, à partir du moment où ils ont la peau blanche, se croient en droit de propager. L'Afrique n'est pas un monde à part. Elle est tout simplement un produit de l'émergence du capitalisme dans l'histoire de l'humanité.

Eclairage

Elimination physique de nationalistes africains par les services secrets français

« Dans les Services, depuis la guerre, depuis la Résistance même et le BCRA, on pratique l'élimination physique de certaines personnes : c'est ce qu'en langage de la maison, vous appelez les opérations "homo", c'est-à-dire "homocides" ?

— Oui.

— Qui les décidait ?

— Pour les opérations "homo", la décision était prise par le président de la République. (...)

— Il y en eut sous de Gaulle ?

— Oui.

— Sous Pompidou ?

— Oui.

— Sous Giscard ?

— Oui. (...) Nous avons monté quelques opérations de ce type dont une, je m'en souviens, pour empoisonner un extrémiste africain en exil qui agissait contre le gouvernement légal de son pays. Le Service a utilisé l'un d'entre nous pour l'assassiner, voilà !

— Mais elle est connue cette histoire ! Il s'appelait Félix Moumié. C'est ça ?

— C'est ça » (1).

Tentatives d'élimination de Sékou Touré, président de la Guinée-Conakry, et déstabilisation de l'économie de ce pays

« Ce qui avait marché avec Ahmadou Ahidjo au Cameroun a en revanche complètement échoué en Guinée. Sékou Touré, lui, a refusé catégoriquement de rester sous influence française.

— C'est plus compliqué que ça, mais effectivement tout ce que nous avons tenté pour faire chuter Sékou Touré a été un fiasco (...). Nous avons monté, souvent depuis Dakar, des opérations de "déstabilisation", comme disait Jacques Foccart (...)

— Même l'histoire assez connue des faux billets, en 1960, n'a pas mis à bas le régime ?

— Non. Pourtant l'idée était bonne. Elle venait de chez nous, mais ce n'est pas le service action qui était concerné (...). C'est Morvan, patron du service 7, qui a fait imprimer plusieurs millions de faux billets guinéens. Ils ont ensuite, par diverses filières, été injectés dans l'économie du pays (...). Je suppose que les finances de la Guinée ont dû en prendre un sérieux coup (...)

(1) Général Aussaresses, *Je n'ai pas tout dit. Ultimes révélations au service de la France*, Entretiens avec Jean-Charles Deniau, Editions du Rocher, pp. 99 à 114. Pour distinguer les questions des réponses, nous avons mis en italique les réponses du général Aussaresses.



Photo DR

Eclairage

Un cas illustratif : celui de Thomas Sankara, président du Burkina Faso

Le 29 juillet 1987, à la 25^e conférence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba (Ethiopie), Thomas Sankara prononça un discours sur la dette des pays africains, dont voici quelques extraits : « (...) Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous n'avons pas de quoi payer. Nous ne pouvons pas rembourser la dette parce que nous ne sommes pas responsables de la dette. (...) Je voudrais que notre conférence adopte la nécessité de dire clairement que nous ne pouvons pas payer la dette, non pas dans un esprit belliqueux, belliciste, cela, pour éviter que nous allions individuellement nous faire assassiner. Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence (1). En revanche, avec le soutien de tous, dont j'ai besoin, avec le soutien de tous, nous pourrions éviter de payer. Et en évitant de payer, nous pourrions consacrer nos maigres ressources à notre développement. (...) »

Moins de trois mois après, le 15 octobre 1987, il a été assassiné lors d'un coup d'Etat.

(1) C'est nous qui soulignons.

Eclairage

Mécanisme de la dette : un système d'exploitation dont la seule issue est l'annulation

« Tous les ingrédients menant à un défaut de paiement des pays du Sud étaient réunis. A la suite du Mexique, de nombreux pays vont se retrouver en cessation de paiement. La situation n'a cessé, depuis 1982, de se dégrader. D'après la Banque mondiale, la dette des PED (pays en développement) s'élève en 2001 à environ 2 450 milliards de dollars, tandis qu'elle était d'environ 560 milliards de dollars en 1980. Dans le même temps, les PED ont remboursé 3 400 milliards de dollars (à titre d'intérêt ou d'amortissement). Ainsi, les pays du Sud ont remboursé six fois leur dette de 1980 pour se retrouver quatre fois plus endettés (1). Nous allons voir dans un premier temps comment ces pays ont pu se retrouver dans une telle situation. Puis, à partir de ce diagnostic, nous montrerons que la seule alternative possible au système actuel consiste en une annulation de la dette des PED » (2).

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Eric Berr (maître de conférences — IFReDE-CED — Université Montesquieu-Bordeaux-IV), *La dette des pays en développement : bilan et perspectives*.

● Il y a un siècle : 1913, la marche à la guerre ●

Irlande : la grève générale de 1913 “Guerre de classe à Dublin”

Les années qui précèdent le déclenchement de la première guerre impérialiste sont marquées par une montée d'ensemble du prolétariat en Europe et dans le monde. Grèves en Belgique, en Italie, en Allemagne ; intenses conflits de classe aux Etats-Unis... En Russie, le 1^{er} mai 1912 est marqué par d'importantes grèves et de grandes manifestations. L'année suivante, on décomptera 800 000 grévistes dans l'empire russe et 1 300 000 grévistes dans la première moitié de l'année 1914.

Au cœur d'une année de mobilisations ouvrières partout en Europe

De 1911 à 1913, l'Angleterre sera marquée par ce qu'on appellera « The Great Unrest » (le grand trouble). Grèves successives des mineurs, des dockers, des métallurgistes, des travailleurs du bâtiment, qui témoignent d'une nouvelle phase d'organisation du prolétariat britannique.

En France également, grèves et affrontements de classe se succèdent tout au long de l'année 1913, touchant différentes corporations, dans plusieurs régions.

La grève la plus significative est celle des ouvriers des usines Renault, pour protester contre la mise en place des méthodes industrielles américaines (« le taylorisme »)

organisant la productivité maximale. Commencée le 11 février, elle dure jusqu'au 22 mars 1913. Le journal syndical *La Bataille syndicaliste* écrit : « Le conflit que nos camarades viennent d'engager pour protester contre la généralisation de la méthode Taylor dans les établissements Renault et contre son application sans contrôle, dépasse largement le cadre d'un conflit local. Il s'agit de faire échec à une innovation qui menace tout le prolétariat français. »

Les peuples disponibles pour le combat de classe

Dans ce contexte auquel elle participe se situe la grande grève générale de Dublin en août 1913, que nous relatons cette semaine. Un an avant l'éclatement de la guerre, tout le montre : le prolétariat et les peuples d'Europe sont disponibles pour le combat de classe.

Ils savent que les dirigeants socialistes se sont engagés depuis plusieurs années à tout mettre en œuvre pour empêcher la guerre impérialiste. Ils considèrent ces dirigeants comme leur direction. Ils attendent d'eux un mot d'ordre de mobilisation ouvrière internationale et internationaliste contre la guerre, et grondent les prémices. On le sait, cet appel ne viendra pas. Si nous terminons cette semaine dans le supplément de nos abonnements d'été le tableau de la marche vers la Première Guerre mondiale en 1913, nous lui consacrerons l'année prochaine — au moment de la date anniversaire de son éclatement — la totalité de notre cahier d'été, et nous reviendrons sur cet événement majeur et dramatique, qui va peser d'un poids très lourd sur tout le cours ultérieur de la lutte des classes mondiale, sur ses causes, sur ses conséquences : la faillite de la II^e Internationale, qui va laisser tous les travailleurs d'Europe et du monde entier sans direction.

Par Sam Ayache

Le 23 août 1913 à Dublin, commence la grève des employés de la compagnie des tramways de la ville. A 10 heures du matin, les trams s'arrêtent, sur l'instant, dans leur parcours, là où ils se trouvent. Les conducteurs et les contrôleurs, arborant l'insigne de leur syndicat les abandonnent au milieu de la chaussée. Avant que la journée ne se termine, la grève sera totale...

Le déclenchement de la grève...

Les tramways de Dublin sont alors propriété privée. Leur patron est William Martin Murphy. Il est aussi le propriétaire d'un groupe de presse dont dépendent les journaux les plus importants d'Irlande, d'une chaîne d'hôtels, d'usines dans le secteur du textile et dispose également de gros investissements à l'étranger. Murphy a déclaré la guerre au principal syndicat ouvrier présent à Dublin, l'Irish Transport and General Workers' Union. Le 21 août, deux cents employés du département des colis de la compagnie des tramways apprennent leur renvoi. Le motif ? Ils sont adhérents de l'ITGWU (« dont les méthodes — dit le communiqué patronal — désorganisent les affaires et le commerce de la ville »). La riposte, c'est la grève. Les travailleurs exigent la réintégration de leurs camarades licenciés

et l'alignement de leurs salaires sur ceux des employés du transport urbain de Belfast.

... et ses racines

Le conflit qui se noue en cette dernière semaine d'août 1913 vient de loin. A l'époque, toute l'Irlande est possession directe de la monarchie britannique. Dublin est la capitale nominale de l'île, c'est le siège des autorités britanniques. Mais c'est Belfast, grand port du nord, qui est la ville la plus industrialisée. La domination britannique s'appuie dans le nord sur les sentiments « unionistes » de la population protestante, et c'est là que l'impérialisme britannique concentre ses efforts d'industrialisation.

C'est d'ailleurs à Belfast que Jim Larkin — qui sera, avec James Connolly, l'un des principaux dirigeants de la grande grève de Dublin — construit, en 1907, le syndicat des dockers (une section du syndicat britannique, la National Union of Dock Labourers — NUDL). Il organise ensemble dockers protestants et catholiques dans la grève. Lors d'une seconde grève à Dublin, la direction du NUDL s'affole et décide de mettre fin à la grève en négociant directement avec les employeurs, par-dessus la tête des grévistes et contre la volonté de Larkin. C'est alors que celui-ci constitue un nouveau syndicat, l'Irish Transport and General Workers' Union, dont la plate-forme

constitutive précise qu'il se bat pour « la journée de 8 heures, la retraite à 60 ans, le suffrage universel effectif (c'est-à-dire le droit de vote pour les femmes), la nationalisation de tous les moyens de transport. La terre d'Irlande pour le peuple d'Irlande. »

Larkin sera rejoint à Dublin en 1911 par James Connolly qui se trouvait aux Etats-Unis, militant avec les Industrial Workers on the World (IWW), l'organisation syndicaliste révolutionnaire américaine.

En 1913, Dublin est une ville d'environ 400 000 habitants, les secteurs d'activité essentiels sont avant tout ceux qui touchent au port et les transports. Larkin et Connolly enrachent de plus en plus fortement le syndicat dans ces secteurs.

C'est alors que le patronat, sous la conduite de Murphy, passe à la contre-attaque. Il licencie d'abord les employés de son journal, membres du syndicat, puis il s'attaque aux transports. Il a soudé autour de lui les principaux patrons de la ville avec un objectif clair : détruire le syndicat.

Peu après le déclenchement de la grève des tramways, Larkin est arrêté, accusé « d'incitation à la haine et au mépris du gouvernement ». Il est libéré sous caution, mais la réunion publique qu'il avait prévue pour le dimanche suivant, est interdite.

L'effroyable répression du “dimanche sanglant” de Dublin

L'interdiction du meeting transforme le 31 août en une puissante journée de manifestations. Par milliers, les travailleurs manifestent dans toute la ville et se rassemblent autour de Liberty Hall, le siège du syndicat. Déguisé en clergymen, Larkin parvient à rejoindre la manifestation et s'adresse aux travailleurs depuis le balcon d'un hôtel. Alors la police se déchaîne, le dirigeant syndical Jim Larkin est arrêté, alors que les affrontements sont d'une rare violence, que les femmes sont jetées à terre et piétinées par la police.

Les travailleurs résistent : parmi les centaines de blessés, on dénombre 200 policiers. Un ouvrier, James Nolan, est battu à mort. Le même jour, un autre gréviste, James Byrne, meurt sous les coups des policiers alors qu'il a déjà été arrêté. Une adolescente, Alice Brady, succombe au coup de feu tiré par un policier. Ce dimanche 31 août restera dans l'histoire de l'Irlande comme le « dimanche sanglant ». C'est aussi le premier jour d'une mobilisation sans précédent de la population travailleuse de la grande ville. Un observateur étranger commentera dans un journal ces événements en titrant son article : « Guerre de classe à Dublin ».

Photo Roger Violette



La répression meurtrière qui s'abat sur les ouvriers de Dublin le 31 août 1913 restera gravée dans la mémoire ouvrière comme “le dimanche sanglant”.

Le grand lock-out et la résistance ouvrière

Début septembre, le conflit prend une autre dimension. La grève s'étend. Elle devient une affaire internationale. Des messages de solidarité, mais aussi une aide financière, parviennent de syndicats d'autres pays.

En Angleterre, l'émotion est grande : la fédération des mineurs, à elle seule, collecte 150 000 livres pour les grévistes de Dublin. L'appareil dirigeant des syndicats britanniques se refuse à appeler à la grève générale et à bloquer le port de Dublin, ce qui aurait imposé au patronat de céder.

Le 3 septembre, 400 patrons se réunissent sous la direction de Murphy et décident « de ne pas employer quiconque continue à adhérer au syndicat ». Plus de 400 entreprises licencient environ 25 000 travailleurs pour appartenance syndicale. Les travailleurs, malgré un lock-out qui touche 100 000 habitants de Dublin, ne cèdent pas. Toute l'économie de la ville est paralysée, le conflit s'installe dans la durée.

Ce même 3 septembre ont lieu les obsèques de James Nolan, suivies par plus de 30 000 manifestants. Cette fois, il n'y a pas de violences policières. Sous la direction d'un militant, ancien militaire britannique, Jack White, une milice

syndicale s'organise et le cortège est protégé par un impressionnant service d'ordre. C'est là le prélude à la création, en novembre 1913, de l'Irish Citizen Army (ICA), dont White sera le premier responsable. C'est elle qui sera le fer de lance de l'insurrection d'avril 1916, trois ans plus tard, en pleine guerre, à Dublin.

La situation est, à la longue, lourde de menaces pour la stabilité de la domination britannique en Irlande. Isolés, les travailleurs de Dublin ne peuvent l'emporter. Le patronat renonce à chasser des entreprises tous ceux qui se syndiquent, mais il ne réintègre pas tous les licenciés. Il n'a pu briser le syndicat, mais il n'est pas contraint de le reconnaître légalement. Comme l'écrit James Connolly (1) en novembre 1914 : « Ce fut un match nul. Les employeurs ne pouvaient assurer la production sans le concours des hommes et des femmes demeurés fidèles au syndicat. Mais les travailleurs ne purent imposer la reconnaissance légale de leur organisation. »

L'observateur étranger perspicace que nous citons plus haut n'était autre que Lénine. Il écrivait le 29 août 1913 : « Les événements de Dublin marquent un tournant dans l'histoire du mouvement ouvrier et du socialisme en Irlande. Murphy menaçait d'anéantir les syndicats ouvriers

irlandais. Il n'a anéanti que les derniers vestiges de l'influence de la bourgeoisie irlandaise nationaliste sur le prolétariat. (...) Il a contribué à aguerrir un mouvement ouvrier indépendant révolutionnaire. »

L'Irish Citizen Army, créée dans les affrontements avec la police en 1913, défendit les armes à la main le siège du syndicat après le début de la Première Guerre mondiale, lorsque la façade du bâtiment portait une banderole proclamant : « Nous ne servons ni le roi ni le Kaiser. » Ce sont les volontaires ouvriers de l'ICA qui furent aux premiers rangs du soulèvement de 1916. Son fondateur, Jack White, devait bien plus tard reprendre les armes pour défendre la révolution : lors de la révolution espagnole, il prit part au combat dans les rangs des milices anarcho-syndicalistes de la Confédération nationale du travail (CNT).

(1) James Connolly (1868-1916) : fondateur en 1896 de l'Irish Socialist Republican Party. Il combat toute sa vie, pour l'indépendance et l'unité de l'Irlande et pour la construction d'organisations indépendantes du prolétariat, au plan syndical comme au plan politique. Il milite pendant un temps aux Etats-Unis. Il est l'un des organisateurs de l'insurrection d'avril 1916 et sera fusillé le 12 mai de cette année, alors qu'il a été grièvement blessé pendant les combats.

La Poste

La signification de la nomination de Philippe Wahl à la direction de La Poste

(Première partie)

Correspondants postiers

Philippe Wahl va être nommé à la présidence du groupe La Poste, en remplacement de Jean-Paul Bailly. Il était au cabinet de Michel Rocard, alors Premier ministre, de 1988 à 1991 (loi Quilès-Rocard de 1990)... « Proche de Pierre Moscovici — qu'il appelle par son prénom — il l'est aussi de Jean-Pierre Jouyet, le directeur général de la Caisse des dépôts, l'autre grand actionnaire de La Poste au côté de l'Etat » (Le Journal du dimanche, 30 juillet 2013). Philippe Wahl est aussi le banquier qui, entre 2004 et 2006, avait été missionné comme consultant par Jean-Paul Bailly pour étudier le projet de transformation des CCP en banque postale.

Le banquier à l'origine de la privatisation des services financiers de La Poste

À la création de la Banque postale, Philippe Wahl a été nommé pour diriger l'activité en France de la Royal Bank of Scotland, laquelle n'a pas résisté à la crise des subprimes. Jean-Paul Bailly l'a appelé en 2011 pour le mettre à la tête de la Banque postale. L'effectif total des services financiers de La Poste est passé de 17 760 emplois à 17 042 en 2012 : moins 718 (bilan officiel 2012) ! C'est donc le banquier qui est à l'origine de la privatisation des services financiers de La Poste qui prend aujourd'hui la présidence de la totalité du groupe La Poste. Rappelons que par la loi du 10 février 2010, le statut juridique de La Poste a été transformé en société anonyme, transposition en droit français de la directive postale de l'Union européenne achevant la suppression totale du monopole postal. A cette époque, la grande majorité des responsables syndicaux ont dit, à juste titre : « L'objectif de la privatisation de La Poste est de préparer l'arrivée des actionnaires privés. Pour cela, il leur faut accélérer la baisse de la masse salariale, la filialisation des secteurs rentables (en sortant de plus les personnels du statut de la fonction publique et de la convention commune) et se séparer de l'activité non rentable, c'est-à-dire mettre en cause le service public. »

Le gouvernement Hollande-Ayrault n'est pas revenu sur la loi de privatisation

On pourrait citer des dizaines de déclarations de ce type, à l'époque, de différentes organisations syndicales. Nous ajouterons, quant à nous, le rôle majeur joué par les directives postales européennes détruisant le monopole postal. Il faut savoir qu'aujourd'hui, à Paris, 70 % des colis ne sont plus distribués par La Poste ! Notons que le gouvernement Hollande-Ayrault-Montebourg (ministre de tutelle de La Poste) n'est pas revenu sur la loi de privatisation qu'il avait dénoncé à l'époque. Alors même que les actionnaires de La Poste... ne sont que l'Etat, à 74 %, et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), à 26%. (Jean-Paul Bailly a échoué, en mars 2012, dans l'introduction de l'actionnariat privé face

au refus unanime des fédérations syndicales). Notons aussi que le Front de gauche n'a déposé aucun projet de loi allant dans ce sens. Or voici ce que dit le plan stratégique 2013-2018 : « Groupe public à la fois entièrement soumis à la concurrence et remplissant des missions de service public, La Poste se doit d'assurer sa robustesse financière à long terme. Cela signifie que loin de viser la maximisation immédiate du profit, elle cherche à dégager des résultats suffisants pour rémunérer ses actionnaires tout en finançant sa croissance organique courante » (page 17). Tout est dit : Bailly a préparé la première phase avec la loi de privatisation et les 90 000 emplois supprimés en dix ans.

Supprimer 80 000 nouveaux emplois en cinq ans

Wahl a comme feuille de route « de devenir le leader de la distribution et des services au domicile » (page 11) et cela afin de « dégager des résultats suffisants pour rémunérer ses actionnaires ». Ce qui nécessite de tout déréglementer, d'accélérer les processus en cours de filialisation et de suppressions d'emplois et aussi de mise en cause du statut et de la convention commune. Ce que disent les collègues : « Ils ne respectent plus rien, ni les règlements intérieurs, ni les fiches de poste... » Philippe Wahl a participé à l'élaboration du nouveau plan stratégique 2013-2018. Il s'agit maintenant de supprimer 80 000 emplois, mais cette fois... en cinq ans, « pour ne pas aggraver le climat social. Le chemin est étroit. La grande vague de départs en retraite n'interviendra qu'en 2017 alors que l'objectif fixé par l'Etat est d'enrayer la baisse des profits dès 2015 » (Le Journal du dimanche, 30 juillet 2013).

Une campagne de La Poste pour que les postiers acceptent les réorganisations incessantes

Pour ce faire, La Poste a lancé une campagne présentant volontairement sa situation d'une manière catastrophiste. Regardons ce qu'il en est réellement : « Le chiffre d'affaires

est presque stable (- 0,3 %) et l'objectif d'une "légère croissance" en 2013 a été confirmé » (Libération, 2 août).

Un correspondant nous informe que dans son département, les effectifs au courrier ont baissé de 32 % entre 2007 et 2012 inclus, mais que le volume courrier n'a baissé, pour la même période, que de 18 % ! C'est-à-dire que La Poste a anticipé considérablement la baisse du courrier en supprimant des emplois par dizaines de milliers et cherche à faire paniquer les postiers... pour qu'ils acceptent les réorganisations incessantes. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Le trafic courrier a baissé de 4 % par an. Mais, là encore, il faut dire clairement les choses. Cette baisse de l'activité courrier-papier, qu'on dit inéluctable, ne résulte que pour une part de l'évolution « technique » de la société vers le courrier numérique. Elle exprime aussi une évolution de la société qui n'est pas du tout technique : le volume du courrier est un indicateur du niveau de l'activité économique globale, son recul mesure la récession économique. Enfin, pour une part, la baisse en volume du courrier est organisée par La Poste elle-même. Comme toutes les entreprises, elle anticipe les effets de cette récession sur elle-même, et pour faire baisser le coût du travail, elle organise elle-même un recul de son activité courrier, par exemple en transférant du courrier sur des filiales (Mediapost), ou en externalisant sur des PME certaines activités de son traitement (notamment la collecte).

Le gouvernement annonce une baisse de sa participation aux missions de service public

Et en plus, comment ne pas aborder le rôle joué dans cette opération par le gouvernement, puisque l'Etat a annoncé une baisse de sa participation aux missions de service public de 50 millions d'euros et une de 32 millions d'euros d'aides à la presse ? Cela dans le cadre du renouvellement du « contrat de service public entre l'Etat et La Poste » qui expire au 31 décembre 2013 et qui, loin de remettre en cause le processus de privatisation, serait désormais dénommé « contrat d'entreprise »... ! Que cherchent tous ces gens-là ? ■



Philippe Wahl va être nommé à la présidence du groupe La Poste, en remplacement de Jean-Paul Bailly.

Industrie

Usine Elba, à la Monnerie (Puy-de-Dôme)

Les salariés, premières victimes de la loi CFDT-Medef-gouvernement sur la compétitivité



Les salariés devant l'Usine Elba, à la Monnerie.

Correspondant

Dès le lendemain de la publication des décrets d'application de la loi sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi (issue de l'accord national interprofessionnel (ANI) dont la discussion avait été impulsée par le gouvernement et qui a été signé par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC avec le Medef et la CGPME), le groupe Hamelin (une des grandes fortunes françaises...) a brutalement annoncé la fermeture de l'usine Elba, à la Monnerie dans le Puy-de-Dôme (ainsi que celle des sites de Troyes et de Villeurbanne), entraînant ainsi soixante-quatre suppressions d'emplois.

«La compétitivité : un prétexte pour justifier la remise en cause des droits des salariés et le permis de licencier pour les employeurs»

La décision du groupe Hamelin illustre parfaitement l'objectif de l'ANI et de la loi : faciliter les licen-

ciements. La direction du groupe a complètement compris toutes les possibilités offertes par cette loi de destruction du Code du travail, en particulier en annonçant sa volonté d'utiliser la possibilité établie par l'accord CFDT-Medef de mettre en place un PSE (plan de « sauvegarde » de l'emploi — NDLR) sur décision unilatérale de l'employeur tout en réduisant les délais de négociation. De plus, l'argument de la défense de la compétitivité ne tient plus quand on sait que la direction d'Elba reconnaissait les performances de l'entreprise pour laquelle le groupe avait investi : la compétitivité est un prétexte pour justifier la remise en cause des droits des salariés et le permis de licencier pour les employeurs. Le délégué CFDT de l'entreprise avoue lui-même, en parlant de l'ANI, dont les salariés d'Elba sont les premières victimes : « C'est de la m... ! » La sécurisation de l'emploi façon Medef-CFDT-gouvernement, c'est la fermeture d'une usine et 64 suppressions d'emplois ! ■

Acte III de la décentralisation

Une circulaire sur l'intercommunalité obligatoire

Claude Brochard

À trois (Valls, Lebranchu et Escoffier), ils ont signé le 8 août une circulaire à l'objet obscur : « Mise en œuvre du dispositif codifié à l'article L.5210-1-2 du Code général des collectivités territoriales ». Nos ministres, si occupés en août (quoique Valls...), adressent aux préfets un rappel à l'ordre. Ils leur exposent l'obligation d'achèvement de la carte intercommunale et le rattachement des « dernières communes qui resteraient isolées dans vos départements ou qui se trouveraient en situation d'enclave ou de discontinuité territoriale avec leur EPCI... de rattachement ». Le village d'Astérix oublié ! Application de suite, le L.5210-1-2 est entré en vigueur le 1er juin. Ils tancent les préfets : « Obligation d'action et compétence liée pour agir (...). Le représentant de l'Etat dans le département constate (...), il rattachement (...), il vous revient de mettre fin à cette situation. » La célérité conseillée (ou pis, à laquelle les communes doivent obéir) : opérations achevées pour le

1er janvier 2014 : « Toutes les communes isolées devront être rattachées à un EPCI... ». Circulez...

UN PRÉFET NE DOIT JAMAIS FLÉCHIR

Il faut saisir le circuit entre l'administration centrale (bref, le ministère de l'Intérieur, place Beauvau) et les préfets de la République, autorité déconcentrée, chargée de représenter la nation et l'Etat aux quatre coins du territoire. Paris n'a pas pour rôle d'exiger tous les matins des préfets d'appliquer les centaines de lois, décrets, arrêtés et circulaires. Ils le savent. Ils ont été formés et nommés pour cela. Doit-on leur dire constamment qu'en France toute voiture doit rouler à droite ? Non. Si, hélas !, cela va mal, on use téléphones, fax, SMS, mails. Si le mal est contagieux, il ne reste plus que la circulaire. Derrière sa cruauté, l'arme des faibles. En déduire que nombre d'obstacles durent, s'étendent : Roanne, Marseille... Avec la résistance visible, la résistance souterraine s'accroît. Dès lors, faire signer la lettre à Hollande est tonique. ■

Russie

Mobilisation syndicale à la veille de la réunion du G 20, à Saint-Petersbourg

Un sommet du G 20 se réunira les 5 et 6 septembre à Saint-Petersbourg (Russie). Le 19 août, le comité exécutif de la Confédération du travail de Russie (KTR) a décidé de lancer une campagne intitulée « Pour l'augmentation des salaires ! », dont l'initiative avait été prise par des organisations affiliées à la KTR, notamment le MRPA (syndicat interrégional de l'industrie automobile). A la veille du sommet, le 31 août, dans de nombreuses régions, la KTR a appelé à des mobilisations, afin de présenter les revendications salariales. En particulier, des initiatives sont annoncées à Moscou, Saint-Petersbourg, Petrozavodsk, Tver, Kalouga, Belgorod, Omsk, Tchita.

Pour l'abrogation de la loi fédérale n° 108

La KTR indique en outre, qu'à l'occasion de ces rassemblements, sera exigée l'abrogation de la loi fédérale n° 108 qui suspend les principales dispositions du Code du travail de la Fédération de Russie pour les entreprises brevetées « entrepreneurs FIFA », en vue de la préparation, en Russie, de deux échéances sportives : la Coupe du monde de football de 2018 et la Coupe des confédérations de 2017. Les syndicats refusent d'accepter une situation dans laquelle un grand nombre d'entreprises et d'organismes, directement ou indirectement impliqués dans la préparation des activités de la Fédération internationale de foot-

ball (FIFA), obtiennent des dérogations à la législation du travail russe pour ce qui est de l'utilisation de la main-d'œuvre.

3 000 postes supprimés dans les combinats d'aluminium de Rusal

Cette mobilisation syndicale a lieu dans un contexte où les annonces de « ralentissement économique » en Russie (l'un des pays appartenant aux fameux « BRICS » — Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, que les économistes, après les avoir encensés, appellent désormais le « maillon faible de l'économie mondiale ») — se traduisent d'ores et déjà dans la vie quotidienne de centaines de milliers d'ouvriers.

Le numéro mondial de l'aluminium, Rusal, qui appartient à « l'oligarchie » Oleg Deripaska, vient ainsi d'annoncer le licenciement de trois mille ouvriers dans ses usines situées en Russie occidentale et jugées « non rentables », ce qui a provoqué de premières manifestations ouvrières pendant l'été.

Un motif d'inquiétude pour le journal *Le Monde* : « La mise à pied de 3 000 personnes, invitées à se reconverter ou à déménager vers les sites sibériens rentables, risque de provoquer une vague de protestation semblable à celle que le pays avait connue en 2008 à Pikaliovo (région de Saint-Petersbourg), quand Vladimir Poutine, alors Premier ministre, avait dû fustiger M. Deripaska pour sa gestion de la crise. » **D. F. ■**

En bref



Oberhausen (Allemagne) : le manque considérable de crèches en Allemagne contraint très souvent les jeunes mères de famille à abandonner leur emploi, réduisant leurs revenus de manière importante.

Un quart des foyers allemands ne peuvent pas se payer de vacances

L'Allemagne est présentée comme un havre de prospérité en Europe. Pas pour tous. C'est ce que montre une étude de l'agence statistique Destatis, publiée le 12 août, selon laquelle « un foyer allemand sur quatre n'a pas les moyens de partir en vacances ». « De nombreux foyers en Allemagne estiment ne pas disposer des moyens financiers nécessaires pour passer au moins une semaine de vacances par an en dehors de leur domicile », révèle l'agence. Les parents élevant seuls leur enfant sont les premiers concernés par ce problème, puisque, dans cette population, presque la moitié (47 %) n'a pas les moyens de partir en vacances, alors que, parmi les couples avec enfants, 79 % en ont la possibilité, souligne l'étude.

Afrique du Sud



Pretoria (Afrique du Sud), le 20 août 2013 : des travailleurs sud-africains de la métallurgie en grève portant le tee-shirt de la NUMSA, exigent des augmentations de salaires.

François Forgeu

Depuis le 20 août, en Afrique du Sud, le secteur de l'automobile est paralysé par une « grève géante », comme la qualifie le quotidien *Le Monde* (23 août). La « rentrée sociale » se fait sous « haute tension », expliquent les médias.

On a envie de dire : comme ailleurs. Sauf que pour l'Afrique du Sud, ce n'est pas l'été qui se termine, mais l'hiver austral qui s'achève, période où, traditionnellement, les travailleurs et leurs organisations présentent leurs revendications. En 2013, cette période aura été marquée par une série de grèves — arrachant fréquemment des augmentations de salaires supérieures à ce que les patrons étaient prêts à concéder —, notamment dans les transports, le textile, chez les travailleurs agricoles.

Ce mouvement généralisé de la classe ouvrière se dressant pour ses revendications s'est développé après la grève de Marikana, après la puissante grève générale des mineurs, qui a fait céder le patronat des grandes multinationales malgré le soutien que leur a apporté le gouvernement de l'ANC — auquel participe le Parti communiste sud-africain —, malgré la sanglante répression déchaînée contre les grévistes et la tentative de la direction de la NUM (historiquement le principal syndicat des mineurs noirs) de briser la grève (1).

La COSATU — la principale confédération syndicale du pays, à laquelle la NUM est affiliée — est organiquement liée à la coalition gouvernementale dans le cadre de ce qu'on appelle la « coalition tripartite ». La grève des mineurs commencée à Marikana a nourri une crise profonde au sein de la COSATU et de ses syndicats, et a accentué les contradictions au sein de l'ANC. Ce qui se passe

aujourd'hui constitue à la fois une nouvelle phase de l'action de la classe ouvrière noire pour ses revendications, un approfondissement de la crise politique qui touche aux assises mêmes du pouvoir tel qu'il est exercé depuis 1994.

Le secteur de l'automobile n'occupe pas numériquement dans l'industrie sud-africaine la place de l'industrie minière : alors que cette dernière regroupe près d'un million de salariés, il n'y en a que cent mille dans l'automobile. Il s'agit d'une main-d'œuvre extrêmement concentrée, pour l'essentiel employée par de grandes firmes étrangères (Ford, General Motors, Volvo, etc.), avec une longue tradition de luttes.

Les salaires dans le secteur de l'automobile se situent au-dessus de la moyenne salariale en Afrique du Sud.

Ce qui, d'ailleurs, suffit à souligner le degré d'exploitation de la classe ouvrière noire vingt ans après l'effondrement politique du régime de l'apartheid. Un salaire mensuel de 1 000 euros pour un travailleur qualifié est considéré comme élevé — il est vrai que des salariés agricoles ne gagnent que 40 euros par mois !

Massivement, les travailleurs ont répondu à l'appel de la NUMSA, le syndicat de la métallurgie, aujourd'hui le plus grand syndicat de la COSATU. Dans un communiqué, la NUMSA explique qu'au centre de la grève, il y a la revendication d'une augmentation de 14 % des salaires. Que les travailleurs de l'automobile soient en grève est ressenti comme un appel à la lutte pour tous les travailleurs : les revendications de tous doivent être satisfaites et peuvent l'être.

Comme le dit le communiqué de la NUMSA : « Nous rejetons les menaces de délocalisation de la production ailleurs, faites par les constructeurs, au motif que nos revendications

seraient irréalistes. Nous refusons d'être traités comme des sous-hommes, ce qui alimente la triple crise dans notre pays : pauvreté, sous-emploi et inégalité. En tant que travailleurs, nous méritons de meilleurs salaires pour nos enfants et pour les jeunes qui subissent le plus la brutalité et la barbarie du capitalisme. »

La grève des travailleurs de l'automobile met en cause la politique du gouvernement Zuma qui vise à attirer les investisseurs étrangers en s'appuyant sur les bas salaires. La décision de la NUMSA d'appeler à la grève s'inscrit d'ailleurs dans la crise aiguë au sein de la COSATU concernant l'appui à la politique gouvernementale.

Cette crise s'exprime aujourd'hui dans une tentative d'évincer de son poste le secrétaire général actuel, Zwelinzima Vavi, considéré, comme l'explique un article publié par le Socialist Party of Azania (SOPA, une organisation politique ouvrière qui participe aux campagnes de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples), comme « un ennemi politique de l'alliance tripartite, dont la présence à la tête de la COSATU est par conséquent indésirable ».

La NUMSA, dans ce conflit interne à la COSATU, s'est rangée du côté de Vavi. Le SOPA précise : « Quels que soient les désaccords que nous avons avec certaines des positions de Vavi, nous considérons l'attaque contre ce militant non comme une affaire individuelle, mais comme une attaque contre le mouvement ouvrier, alors qu'il cherche à rompre les liens de subordination au patronat et au gouvernement. »

Les tensions sociales et politiques en Afrique du Sud ne sont pas près de s'apaiser.

L'action de la classe ouvrière noire, la volonté des travailleurs de reprendre le contrôle de leurs organisations menacent tout l'équilibre sur la base duquel le pouvoir de l'ANC a pu se maintenir pendant des années. ■

(1) On trouvera une analyse de ces événements, faite par le camarade Lybon Mabasa, secrétaire général du SOPA, dans *Informations ouvrières*, n° 225 (du 8 au 14 novembre 2012).

Mexique

Les bénéfices du pétrole appartiennent à la nation ! Non à leur privatisation !

Photo DR



Manifestation à Mexico contre la privatisation du pétrole : "Assez de livrer les biens du peuple mexicain aux étrangers, plus de privatisations dans l'Etat, nous exigeons le respect de notre source de travail. Nos propriétés collectives, nous les payons de notre sang qui n'a pas de prix. Nous ne vendons pas."

Le président mexicain, Enrique Peña Nieto, a présenté le mois dernier un projet de révision constitutionnelle qui permettrait à la compagnie pétrolière nationale Pemex de nouer des partenariats avec des intérêts privés pour l'exploration et l'extraction d'hydrocarbures. Cette « réforme énergétique » propose également que soit autorisé l'octroi de « permis » pour que la compagnie puisse s'associer à des sociétés privées dans ses activités de raffinage, de pétrochimie, de transport et de stockage.

La réforme nécessitera une modification des articles 27 et 28 de la Constitution encadrant, depuis 1938, le monopole de la compagnie nationale sur les activités pétrolières et gazières du Mexique.

Cette réforme, embrassant l'ensemble des secteurs énergétiques, prévoit aussi la participation d'acteurs privés dans les opérations de la compagnie nationale électrique, la Commission fédérale l'électricité (CFE).

L'Organisation politique du peuple et des travailleurs (OPT) et de nombreuses organisations syndicales et populaires appellent à une grande mobilisation nationale le 12 septembre prochain contre cette « contre-réforme » qui brade les ressources énergétiques appartenant au peuple et à la nation mexicaine.

On lira ci-dessous, à ce sujet, l'éditorial du journal ouvrier *El Trabajo* (n° 225).

« Pour la renationalisation de toutes les ressources énergétiques ! Front unique pour la défense de Pemex ! »

« Le président Peña Nieto a décidé d'offrir les bénéfices du pétrole mexicain aux grandes entreprises pétrolières étrangères. C'est l'un des principaux objectifs du "pacte pour le Mexique" sur lequel se sont engagés le PRI, le PAN et le PRD (1) ainsi que les autres partis institutionnels mineurs.

Quarante pour cent du budget fédéral proviennent des impôts payés par Pemex, ce qui signifie que 40 % du budget de l'Education nationale, des dépenses du système de santé et des services en général dépendent aujourd'hui des bénéfices du pétrole. C'est pourquoi le gouvernement de Peña Nieto accompagne la contre-réforme énergétique d'une réforme de la fiscalité. Il prévoit d'augmenter la TVA de façon généralisée, et de la faire payer sur les aliments et les médicaments.

Comme cela ne va pas suffire pour remplir le trou que laissera la remise des bénéfices du pétrole, il y aura de nouveaux impôts et des coupes dans les budgets sociaux. C'est le peuple qui paiera cette politique de bradage des intérêts nationaux.

Ajoutons à cela l'augmentation de la dette publique, qui n'est pas celle du peuple, pour le paiement de laquelle le gouvernement augmente les excédents fiscaux, sacrifiant de cette manière l'argent de la nation.

La souveraineté de la nation (elle ne sera plus maîtresse de ses propres ressources pétrolières et énergétiques) et les conditions de vie de la grande majorité sont mises en danger. Aujourd'hui, la politique menée par le régime du PRI-PAN a fait que 60 % de la population sont dans la pauvreté et a créé une situation de violence sans précédent.

Le PRD accompagne Peña Nieto dans sa politique de privatisation

Le PRD, qui se présente comme une organisation de « gauche », fait partie du "pacte pour le Mexique" et il accompagne Peña Nieto dans cette politique de cession au privé des intérêts nationaux.

Aujourd'hui, il a pris l'initiative d'une consultation sur la contre-réforme énergétique organisée par un groupe d'intellectuels qui prétendent être sans parti.

Il suffit d'indiquer que dans ce sondage, une des questions est : "On s'in-

terroge aussi sur quelle participation privée il peut et il doit y avoir." La question mène à choisir un pourcentage de privatisation.

Ajoutons que la plate-forme du PRD pose la nécessité de la gestion indépendante de l'entreprise pétrolière, qu'elle agisse comme une entreprise privée régie par les lois du marché et donc par le bénéfice... naturellement en faveur des capitalistes mexicains ou étrangers. Il propose une entreprise qu'ils appellent aujourd'hui "publique-privée", dans la voie de la privatisation totale.

De son côté, Morena se prononce contre la privatisation de Pemex, mais propose un combat à l'écart des organisations sociales, syndicales et politiques qui dans le pays se posent la question de la résistance à la privatisation de Pemex.

Pour sa part, l'Organisation politique du peuple et des travailleurs (OPT) s'unit à l'appel à la mobilisation que le SME (2) et une série d'organisations syndicales et sociales lancent pour le 12 septembre prochain, pour le retrait de la contre-réforme énergétique.

L'OPT se prononce tout à la fois pour la renationalisation de toutes les ressources énergétiques qui ont été remises aux entreprises impérialistes par les derniers gouvernements panistes (du PAN) et priistes (du PRI). La situation est alarmante. La défense de la nation exige la plus large mobilisation unitaire de toutes les organisations qui disent défendre la souveraineté nationale, unie sur un point de base en ce moment : retrait du projet de contre-réforme énergétique, car il signifie la remise des ressources du pétrole aux grands consortiums étrangers (Shell, Exxon, BP...)! ■

(1) Le PRI (Parti de la révolution institutionnelle), PAN (Parti de la droite catholique) et le PRD (Parti de la révolution démocratique) sont les trois principaux partis constitutionnels au Mexique.

(2) Mouvement fondé par Lopez Obrador après sa rupture avec le PRD.

(3) Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité.

Brésil

« Avec ce Congrès des députés, ça ne peut pas aller ! »

Lu dans *O Trabalho*, journal du courant O Trabalho du Parti des travailleurs (PT)

Le Brésil traverse depuis plusieurs mois une période de crise profonde qui a commencé avec le soulèvement de centaines de milliers de jeunes contre l'augmentation des tarifs et le délabrement des transports publics. Cette crise pose aujourd'hui directement le problème d'en finir avec des institutions encore largement héritées de la dictature et qui font obstacle aux aspirations les plus élémentaires des travailleurs, de la jeunesse et du peuple brésiliens.

La présidente de la République, Dilma Rousseff, avait dans un premier temps fait un pas dans ce sens, avant de reculer sous la pression des partis institutionnels (à commencer par les alliés directs du Parti des travailleurs au gouvernement). A la veille d'une nouvelle grève appelée le 30 août nationalement par la CUT et les autres centrales syndicales, la question n'en demeure pas moins posée. On lira ci-dessous, à ce sujet, l'éditorial de *O Trabalho*, journal du courant O Trabalho.

"Après avoir sabordé la proposition d'une Constituante exclusive pour la réforme politique, tentant de reprendre le contrôle de la situation, le Congrès national revient "au travail". Après les mobilisations de juin et juillet, toutes les enquêtes ont confirmé le fossé qui existe entre la majorité du peuple et les institutions actuelles. L'institution la plus discréditée est le Congrès national.

Ce n'est pas sans motif. Le Parlement est garni de groupes majoritairement opposés aux intérêts exprimés dans la rue, intégrant des parlementaires en fonction depuis la dictature militaire — tel l'actuel président de la Chambre, Henrique Alves (PMDB). Le Congrès national n'est pas une institution où peuvent être entendues les revendications que clame la rue.

Le Congrès a écarté la proposition de Constituante exclusive pour rendre impossible toute réforme qui commence réellement à répondre aux problèmes brûlants de la nation. Des réponses qui poseront la question des privilèges garantis par les règles actuelles et les institutions en vigueur dans le pays.

Au sujet de l'Action pénale 470, le nouveau ministre du Tribunal suprême fédéral (STF), Luis Roberto Barroso, a déclaré : "L'immense énergie juridictionnelle dépensée dans le jugement de l'AP 470 (le "mensalao") aura été vaine si des mesures urgentes de réforme du modèle politique n'étaient pas prises, tant pour le système électoral que pour le système des partis. Sans réforme politique, tout res-

tera comme auparavant. La distinction se fera à peine entre ceux qui ont été mouillés et ceux qui ne l'ont pas été."

De fait, tout comme le STF qui a rendu un jugement d'exception avec l'AP 470, il veut préserver tout en l'état, et le Congrès national appelle également à la réforme politique pour préserver tout en l'état. Les institutions, secouées par la rue, tentent de se préserver, en faveur des intérêts qu'elles protègent.

Finalement, alors que les paysans sans terre demandent à hauts cris la réforme agraire, la majorité du Congrès abrite un groupe de ruraux acharnés qui garantissent la préservation de l'actuelle structure agraire du pays et combattent les paysans, les indigènes et les travailleurs ruraux. Quand les travailleurs exigent des droits, on discute au Congrès le projet de loi 4330, de précarisation.

Selon le député Sandro Mabel, du PMDB, le parti qui a dirigé le sabordage de la proposition de Constituante exclusive faite par la présidente Dilma, le PL 4330 est une attaque frontale contre les travailleurs.

Les organisations patronales et leurs lobbies, bien reçus au Congrès, prétendent à une véritable politique de terre brûlée contre les droits du travail.

Contre le PL 4330, la CUT (Centrale unique des travailleurs — NDLR) et d'autres centrales syndicales appellent à un blocage national le 30 août.

« Les organisations patronales et leurs lobbies, bien reçus au Congrès, prétendent à une véritable politique de terre brûlée contre les droits du travail »

Oui, le 30 août, il faut que le Brésil s'arrête, pour abattre le PL 4330. Oui, le 30 août, il faut que le Brésil s'arrête pour les autres exigences exprimées par les centrales et adressées également au gouvernement Dilma, avec la fin des enchères sur le pétrole, une mesure nécessaire pour que la nation dispose de toutes ses richesses et réponde

à la puissante exigence sur les services publics dressée par la rue.

Tout de suite, dans la préparation du 30 août, il faut renforcer le combat pour que commencent à se faire dans le pays de profondes réformes que les manifestations populaires ont exigées. Nous savons que cela ne commencera pas à se faire avec l'actuel Congrès. Finalement, les sondages ont aussi montré que 73 % de la population sont favorables à une Constituante.

La parole doit être rendue au peuple : plébiscite oui, pour une Constituante librement élue, pour commencer à modeler des institutions qui correspondent aux intérêts de la majorité opprimée de la nation. » ■



Manifestation des enseignants à Rio de Janeiro, le 23 août 2013.

Photo AFP

Dossier & arguments

Conférence sociale : le début ou la continuité d'une attaque antisyndicale ? (Deuxième partie)

La conférence sociale, convoquée les 20 et 21 juin 2013, par le gouvernement de MM. Hollande et Ayrault, a accouché de nombreuses pistes de travail, visant toutes à intégrer les organisations syndicales du pays pour en faire un rouage permanent de l'Etat et des colégislateurs occasionnels.

Raymond Herrera

Le contrôle sur les instances existantes des représentations des salariés

La feuille de route prévoit expressément que, avant la fin de l'année 2013, seront prises des dispositions législatives sur la transparence des comités d'entreprise (CE). Ces dispositions seront établies à partir des travaux de la Direction générale du travail (un service expert du ministère du même nom) effectués en avril 2012.

● Cette « transparence » risque fort de s'articuler selon les dispositions de la loi du 20 août 2008, qui ne se borne pas seulement à déterminer la prétendue représentativité des syndicats, mais également leur transparence financière. Les syndicats dépassant un budget de deux mille euros annuels doivent présenter un bilan comptable intégrant leur « plans d'amortissement », par exemple. Les fédérations et les confédérations doivent obligatoirement se doter d'un commissaire aux comptes. Gageons qu'il en sera de même pour les comités d'entreprise. Les principaux bénéficiaires de ces contrôles ne seront pas les salariés (les CE devront régler les frais sur leur budget de fonctionnement), mais les cabinets d'expertise comptable. On a les amis qu'on peut !

● Les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) feront également l'objet d'une mission pour établir un « état des lieux » (le « diagnostic partagé », encore et toujours) afin de « déterminer les forces et les faiblesses » et « envisager les pistes d'évolution ». Là encore, c'est à la fin 2013 que l'on verra l'œuvre achevée.

L'Europe, enfin...

● Il eût été inconcevable que la conférence sociale n'ouvrît pas le chantier du « dialogue social en Europe ». C'est chose faite. Il s'agit là d'associer les « partenaires sociaux » à la préparation des sommets européens. La feuille de route prévoit que la position desdits partenaires sociaux soit prise en compte dans la préparation du Conseil européen. Par partenaires sociaux, vous l'avez compris, il faut entendre le patronat, derrière le Medef, et les organisations syndicales, derrière la CFDT. Car, même avec la manipulation concernant la représentativité, tous ces braves gens ne désespèrent pas d'associer la CGT et la CGT-FO au trio emmené par la CFDT.

On apprend donc que « les participants sont convenus d'examiner au sein du CDSEI (Comité de dialogue social pour les questions européennes et internationales) des propositions sur l'amélioration du dialogue social en Europe ». A croire que la mal nommée Confédération européenne des syndicats

Photo AFP



Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, aux côtés de Michel Sapin, ministre du Travail, de Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires sociales, rencontre les dirigeants de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le 5 juillet à Matignon.

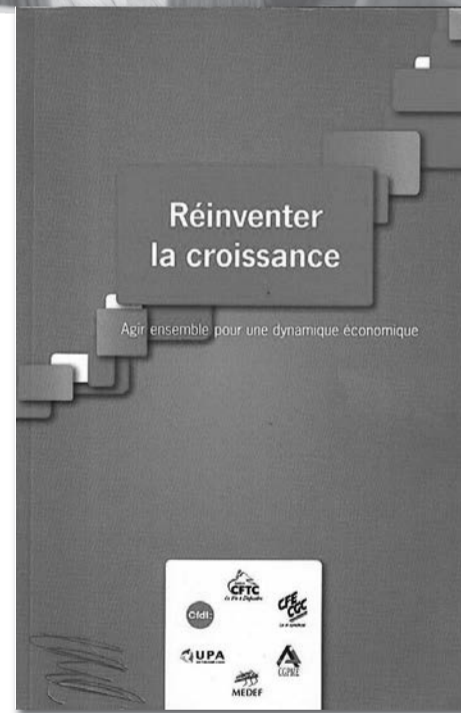
(CES) ne suffit pas au « dialogue social en Europe » !

De la théorie à la pratique : « Réinventer la croissance », un ouvrage commun en vue d'une œuvre commune

● Il serait vain de croire que lorsque MM. Hollande et Ayrault militent pour l'intégration des syndicats au plan national et européen, le patronat soit seulement dans l'attente. Il y a unité d'action, il agit de son côté et avance ses pions — toujours les mêmes d'ailleurs : le trio CFDT-CFTC-CGC. Dans un fascicule de 165 pages, intitulé *Réinventer la croissance*, on apprend tout d'abord que cet ouvrage est le fruit de discussions engagées en 2005... avec toutes les confédérations. Au final, les deux confédérations ouvrières ont refusé de cosigner l'ouvrage et nous ne pouvons que nous en féliciter, mais, au demeurant, ne peut-on se demander : mais qu'allaient-elles faire en cette galère ?

● Il n'est pas ici question de dépecer les 165 pages de cette œuvre collective, mais sachons qu'elle aborde nombre de sujets : la transition énergétique, la compétitivité, le développement de la filière agricole, la restauration de la confiance des restaurateurs, la malbouffe, la télémédecine, sans oublier l'exemple merveilleux des Anglo-Saxons, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc. L'ouvrage entend proposer une « vision positive » de l'économie française. Quelques passages du final, tout de même.

— Page 162 : « L'enjeu est de réussir les transitions économiques et sociales. Les organisations signataires considèrent comme absolument prioritaire une véritable gestion de ces transitions à tous



niveaux (...). » On est en plein dans les dispositions de la conférence sociale.

— Page 163 : « Chacun pourra ainsi établir dans un premier temps un diagnostic partagé. » Outre le fameux thème du « diagnostic partagé » qui nous est ressorti, invitons les lecteurs à apprécier tout le sel de cette locution : « Chacun établit un diagnostic partagé » ! Nul besoin d'étudier la syntaxe pour comprendre que cette grossière erreur de rédaction est due au fait qu'il n'y a eu qu'un rédacteur, le Medef.

— Page 164 : « Il est nécessaire de développer une culture collective stimulante ouverte à l'économie, au progrès et à l'innovation, dans un dialogue plus équilibré et plus volontariste entre la précaution et l'expérimentation. » Le dialogue, la culture collective... comment ne pas comprendre que le patronat applaudisse la quasi-totalité des préconisations gouvernementales ? Il n'y a pas l'épaisseur d'une

feuille de cigarette entre les propositions gouvernementales et ce charabia intégrationniste des signataires.

— Page 164, encore : « Promouvoir l'esprit d'entreprise dès l'école, encourager l'entrepreneuriat (...). » Ces gens-là s'intéressent aussi aux jeunes générations !

— Enfin, page 165, nous assistons à un véritable appel politique. Le sous-titre d'abord : « Ainsi, les organisations signataires appellent l'ensemble des acteurs de la société française à se remobiliser autour d'un nouveau projet de croissance. » « Parce que la réalité auxquelles (les fautes de français sont des rédacteurs de l'ouvrage, il ne s'agit ici que d'une reproduction du texte — NDR) sont confrontés les citoyens, les entreprises, les salariés est désormais mouvante, l'anticipation des évolutions économiques et sociales et l'accompagnement des transitions doivent désormais se situer au cœur des politiques publiques. »

Le dernier paragraphe est, lui, consacré au « dialogue respectueux et constructif au sein des entreprises » pour trouver un « consensus sur un projet économique et social équitable ». Faut-il commenter ?

● Certes ! Le désir du patronat est là, clairement évident, et personne ne devrait se demander pourquoi la CFDT cosigne, finalement, une profession de foi patronale. Quand on est persuadé du rôle historique de cette centrale, issue de l'encyclique *Rerum Novarum*, qui — déjà au début du XX^e siècle — préconisait la collaboration des classes dans la logique du bien commun, on ne pose plus la question. Mais, ce faisant, une autre question demeure. Pour un vrai consensus national, la CFDT, fût-elle accompagnée de la CFTC et de la CGC, ne suffit pas. Il faut intégrer au moins l'une des deux confédérations ouvrières en plus.

Mais là, il y a loin de la coupe aux lèvres. Le combat continue, et le POI en est partie prenante, naturellement. ■

Professionnels du spectacle

Artistes, comédiens et techniciens sous la menace de la ministre Filippetti

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, prétend légaliser par un texte officiel la pratique insupportable du bénévolat dans tous les secteurs de la production artistique, la surexploitation la plus extrême. Si les mots ont un sens, ils veulent dire que des emplois salariés vont être supprimés par dizaines de milliers avec tous les droits qui s'y attachent. Le comédien Jean-Baptiste Caron dénonce ici ce projet scélérat contre le spectacle vivant. Dans les milieux du cinéma, le coup de force de Filippetti intervient alors qu'une violente campagne se développe contre la nouvelle

convention collective couvrant tous les personnels concourant à la réalisation des œuvres cinématographiques (1). Nous avons reçu la lettre ouverte que le directeur de la photographie Pierre-William Glenn vient d'adresser à un réalisateur, Lucas Belvaux, qui a dénoncé récemment l'application de cette convention collective. Nous en publions de larges extraits.

(1) Lire à ce propos, à l'occasion du dernier Festival de Cannes, « Les paillettes et le cambouis », *Informations ouvrières*, n° 250 (8 au 15 mai 2013).

Retrait immédiat du projet de loi scélérat prétendant légaliser le bénévolat !



Photo AFP

Le Festival des Vieilles-Charrues, à Carhaix (Finistère), ayant réalisé 4 millions d'euros de bénéfices l'année dernière, a refusé d'embaucher de nombreux personnels cette année, pour ne pas avoir à les payer.

Jean-Baptiste Caron

Déjà, dans une lettre publique adressée le 5 juin 2013 au président de la République, les fédérations CGT et FO du spectacle ainsi que les directeurs salariés des théâtres publics et compagnies subventionnées protestaient contre les réductions budgétaires : « Si la levée du gel de 6 % sur tous les crédits de la création, en particulier, et ceux de la culture, en général » n'était pas confirmée, écrivaient-ils, « l'éventuel non-respect de vos engagements publics (aurait) des conséquences destructrices (...). Il serait inévitable de procéder, à partir de cet été et pour l'automne prochain, à l'annulation de nombreuses productions et (...) de renoncer à de nombreuses actions fondamentales. » A la profonde inquiétude des professionnels de la création, Hollande et Filippetti répondent par un projet de loi d'orientation relatif à la création artistique, au travers duquel ils tentent d'instituer et de légaliser le travail gratuit. Qu'on en juge : « Les activités artistiques pratiquées en amateur sont une source de développement personnel et de lien social (...). Lorsqu'un amateur ou un groupement d'amateurs de spectacle vivant participent à la représentation en public d'une œuvre de l'esprit organisée dans un cadre non lucratif, leur participation à ces spectacles ne relève pas des règles du Code du travail. » (article 16, alinéas 1 et 2). D'aucuns pourraient se rassurer, la dérogation au Code du travail ne concernerait que des événements associatifs. Mais avec l'alinéa 3, c'est la douche froide : « Le cadre lucratif n'exclut pas la mise en place d'une billetterie. » L'alinéa 4 enfonce le clou : « Par

exception à l'article L.7121-1 du Code du travail, afin de permettre l'exposition des pratiques amateur dans des lieux de diffusion du spectacle vivant (...), les entrepreneurs de spectacle vivant peuvent accueillir ou produire, dans un cadre lucratif tel que précisé à l'article ci-dessus, des spectacles auxquels participent des groupements d'amateurs sans que les dispositions du Code du travail soient applicables à ceux-ci. » Les entrepreneurs de spectacle vivant dont parle le projet de loi, ce sont tous les théâtres et les compagnies professionnelles. L'article L.7121-1, auquel le texte gouvernemental permettrait de déroger, garantit la présomption de salariat des artistes. Pour pallier les réductions de budget, les théâtres publics seraient donc incités à produire des spectacles réalisés par des groupements d'amateurs, dans les conditions commerciales habituelles puisqu'une billetterie serait possible. En réalité, sous couvert d'accueillir les pratiques amateur, il s'agit bien de légaliser jusqu'au cœur des institutions le travail gratuit qui sévit déjà depuis des années dans la plupart des festivals « off ». Et pour ce faire, le projet de loi s'en prend même à l'historique présomption irrefragable (1) de salariat des artistes (article L.7121-1 et suivants du Code du travail), se conformant ainsi aux injonctions de la Cour européenne de justice. Il est clair que ce projet de loi est scélérat et doit être retiré ; toutes les subventions amputées ou supprimées doivent, elles, être rétablies. Il en va de la survie de la création artistique dans notre pays et des milliers d'emplois salariés qui en dépendent. ■

(1) Une disposition irrefragable est une disposition d'ordre public contre laquelle on ne peut apporter de preuve contraire, qu'on ne peut ni réfuter ni contredire.

Extraits de la lettre ouverte de Pierre-William Glenn à Lucas Belvaux

Dire qu'avec (...) la convention collective du 1^{er} juillet 2013 tu n'aurais jamais tourné *Parfois trop d'amour* ou *Pour rire !* est faux : de tout temps, les collaborateurs de création que sont tous les personnels de tournage, de préparation et de post-production, de tout temps les salariés ont eu à participer à des films « pauvres », à des films « militants », à des films « difficiles ». Un simple coup d'œil à ma filmographie te montre que j'ai, peut-être plus que d'autres, participé à des films de ces catégories : de René Gilson à Peter Goldman, de Jacques Rivette à Jacques Bral, de Marin Karmitz à Yannick Belton, etc. La liste est longue de mon engagement aux côtés de réalisateurs et de productions « pauvres ». (...) Sans me poser le problème de payer mes collaborateurs au SMIC et me sentant obligé de respecter la convention collective en vigueur (...) Te rends-tu compte que tu exonères d'engagements patronaux quant au droit du travail et à une convention collective, les quelque 5 000 structures de production actuelles dont la seule devise est (je le répète souvent) : « Socialisation des pertes et privatisation des profits » ? Pourquoi reprends-tu, en filigrane, toutes les déclarations haineuses et ridicules à l'égard des « techniciens » (oh, le vilain mot) et des ouvriers (encore pire !) qui seraient les fossoyeurs du cinéma ? Je te communiquerai le salaire moyen des salariés du cinéma français si tu le souhaites mais, avoue qu'il est cocasse de voir des producteurs qui gagnent 1,5, 2 ou 2,5 millions d'euros a priori, sur un film, se déclarer incapables de payer correctement des habilleuses ou des coiffeurs en les traitant de fossoyeurs. (...) Je regrette de ne pas avoir revu le bonus de *Série noire* avant cette polémique pourrie qui oppose des gens que tout amène à collaborer et à s'estimer. *Série noire*, film culte d'Alain Corneau, qui n'a lui non plus pas dû

coûter plus cher que tes premiers films, où tous les protagonistes d'une petite équipe, qui ont travaillé avec un engagement exemplaire, étaient payés au minimum syndical... Je vais t'envoyer le DVD et on en parlera ensemble, peut-être aussi du premier film du même Alain Corneau, *France, société anonyme*, et de ses conditions de tournage sûrement au moins aussi difficiles que les tiennes à tes débuts. (...) Je peux déplorer avec toi la concertation inquiétante de la distribution — ce n'est pas en nous opposant que ça va s'arranger —, le courage de trop rares producteurs qui garantissent personnellement leur engagement financier, mais, cher Lucas, la pierre de touche de l'édifice social est le respect du monde du travail, même s'il est « artistique », le paiement de salaires et l'observation « républicaine » du Code du travail et des conventions signées. En dehors de ce cadre, certains sont amenés à se sentir plus « égaux que d'autres » en une triste régression vers le Moyen Age et la féodalité. (...) Peut-on poser maintenant les questions qui fâchent ? Qu'est-ce qu'un « film fragile » ? Quelle est la différence avec un film sous-financé ? Est-ce qu'une œuvre cinématographique qui ne paie ni ses créateurs ni nos industries techniques et qui ne sort pas en salles (ou mal) est vraiment utile ? A qui ? Et quand, par miracle, le succès public arrive, quelle est la réalité de la redistribution des profits et quelle est alors la crédibilité de la « participation » ? (...) Je pense que ta vilaine réaction affective dessert « l'intérêt général » de notre cinéma et que ta conscience militante de la collectivité reprendra le dessus après une analyse sérieuse de la situation, j'espère enfin que tu ne serviras pas d'alibi à des entreprises concertées de désinformation qui incarnent aussi ce qu'il y a de pire dans « une certaine tendance du cinéma français » : la mesquinerie, le parasitisme, le nombrilisme, le cynisme et la prétention... « le produit de la prétention par le savoir fait une constante » (...).

Paris, le 18 juillet 2013

“Te rends-tu compte que tu exonères d'engagements patronaux quant au droit du travail et à une convention collective les quelque 5 000 structures de production actuelles ?”

Votre librairie
La SELIO

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
(M° Château-d'Eau)
Tél.-Fax : 01 42 46 09 53
e-mail : selio4@wanadoo.fr

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.
 Cela sous leur propre responsabilité.
 L'hebdomadaire est édité par l'association
 (loi 1901) Informations ouvrières.
 Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.
 • **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
 • **Imprimerie** : Rotinéd 2000, Paris.
 • **Tirage** : 20 000 exemplaires.
 • **Commission paritaire** : 0909 C85 410.
 • **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.
 Tél. : 01 48 01 89 23.
 Fax : 01 48 01 89 29.
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements** :
 Maïté Dayan.
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;
 01 48 01 88 41.
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
 • **Dépôt légal** : à publication.

L'HUMEUR
 de Michel Sérac

**Le capitalisme
 jugé...
 par lui-même**

L'auteur est un économiste expert, consultant des banques centrales. Défenseur convaincu du système capitaliste, il signe un article quelque peu désespéré (Michel Santi, *La Tribune*, 20 août, « *Que reste-t-il du capitalisme ?* »). Son constat : le capital financier tue la production industrielle. La spéculation, dit-il, « *a progressivement privé l'appareil de production des investissements qui y étaient canalisés* ». Au contraire, « *la finance a littéralement pompé des capitaux indispensables à la recherche, à la technologie, à la formation, dans la quasi-totalité des secteurs productifs* ». C'est une « *confiscation des ressources qui a privé les citoyens d'une croissance stable, empêché l'amélioration de leur niveau de vie, qui a déstabilisé l'économie à la faveur de l'implosion répétitive de bulles spéculatives* ». « *L'investissement d'antan a cédé la place au trading, la manipulation des cours en Bourse étant quotidienne* ». Il cite la maxime en vogue à Wall Street, à propos des cataclysmes préparés par cette folie spéculative : « *Je ne serai plus là, vous ne serez plus là !* », qu'il rapproche du cynique « *après moi le déluge* », précédant la Révolution. Que faire pour empêcher la catastrophe qu'il prévoit ? Selon lui, expert du capitalisme, « *la spéculation a remplacé le travail* ». Dès lors, ce sont bien les forces du travail qui doivent s'emparer fermement de tous les moyens de crédit, les restituer à la production, à la collectivité, les arracher au profit ! C'est l'affaire de la classe des travailleurs, et d'un tout autre Etat.

Frappes aériennes sur la Syrie : dans quel but ?

POINT DE VUE

Marguerite Leuwen

Depuis des mois, le peuple syrien vit un effroyable cauchemar : des dizaines de milliers de morts, des dizaines de milliers de blessés, des centaines de milliers de Syriens ont dû fuir les zones de combat. Des millions de Syriens sont terrés dans la crainte des attentats, bombardements et autres combats. Après de longues semaines de négociations avec les responsables de l'ONU, le régime de Bachar el-Assad avait accepté l'envoi d'une délégation internationale pour vérifier s'il y avait ou pas utilisation d'armes chimiques. Quarante-huit heures après l'arrivée de cette délégation à Damas, « l'opposition » a accusé le régime d'avoir utilisé des armes chimiques. Immédiatement, une série de déclarations de responsables des « grandes puissances » a accusé le régime syrien d'avoir utilisé des armes chimiques. Certains — France et Grande-Bretagne en tête — ont appelé à une intervention militaire des grandes puissances en Syrie. Ce n'est pas une découverte que le régime syrien est capable d'organiser de sanglants carnages. Il l'a déjà fait dans le passé ; mais jusqu'à maintenant, les grandes puissances n'avaient jamais mis en cause la violence de ce régime. Au contraire, Bachar el-Assad était même

l'invité d'honneur du président Sarkozy à la tribune présidentielle lors du défilé du 14 juillet 2008. De l'autre côté, l'« opposition » syrienne, financée par l'Arabie Saoudite, est sous la coupe des islamistes dont l'un des groupes militaires les plus importants sur le terrain est le Front al-Nosra, qui, officiellement, se revendique d'al-Qaida. La violence et la barbarie de ce côté-là n'ont rien à envier au régime de Bachar el-Assad. Celui qui paie la sanglante note est le peuple syrien, qui est entre ces deux feux. C'est pourquoi la réaction des grandes puissances se lamentant sur le sort du peuple syrien ressemble à des larmes de crocodile. Pour les tenants d'une intervention militaire, l'utilisation d'armes chimiques tombe à pic. Tout le monde a vu avec indignation les images de cadavres de femmes et d'enfants, mais, personne ne sait à l'heure actuelle ce qui s'est passé en Syrie. Ce que l'on sait en revanche, c'est que l'annonce par le président Bush de la détention par l'Irak d'armes de destruction massive avait pour but de justifier l'intervention militaire en Irak en 2003. On sait, depuis, que le régime irakien ne possédait pas ces armes de destruction massive. On sait également le résultat de l'intervention en Irak, qui laisse ce pays exsangue et disloqué, où près de quatre mille personnes sont mortes depuis le début de l'année 2013 à la suite d'attentats.

On sait aussi que nombre de ces attentats sont revendiqués par la branche irakienne d'al-Qaida, l'émirat islamique d'Irak qui a fusionné avec le groupe syrien al-Nosra. On sait également les résultats de l'intervention en Libye, avec un pays également disloqué, livré à la loi des milices armées — armes qu'elles ont reçu des grandes puissances pour lutter contre Kadhafi — et c'est une partie de ces milices, avec les armes fournies par les grandes puissances, qui a mené un raid au Mali, justifiant l'intervention militaire française.

« MAINTENIR UN "PAT" EST L'OBJECTIF DES ÉTATS-UNIS »
 Les dirigeants de l'Union européenne, et notamment le gouvernement français, poussent à une action des grandes puissances, mettant en cause diplomatiquement les « hésitations » américaines. L'administration américaine avait fait preuve en effet d'une grande prudence, notamment en rapport avec l'actuelle situation en Egypte et la crainte de voir l'ensemble de cette région exploser. A vrai dire, les sommets de l'administration américaine sont très divisés sur l'attitude à avoir ; certains sont pour une réaction forte, d'autres pour temporiser. Le quotidien américain *Herald Tribune* (24 août) publie un article d'un spécialiste militaire, Edward Luttwak, exprimant le point de vue

d'une fraction des sommets américains : « *Une victoire de l'un des deux camps n'est pas souhaitable pour les Etats-Unis.* » Après avoir noté qu'Obama ne souhaite pas la victoire de Bachar el-Assad, le quotidien ajoute : « *Mais une victoire des rebelles serait aussi extrêmement dangereuse pour les Etats-Unis. Cela car les groupes extrémistes liés à al-Qaida sont devenus la principale force combattante en Syrie. (...) C'est pourquoi maintenir un "pat" (terme d'échec qui désigne une impasse dans laquelle aucun protagoniste ne peut triompher — NDLR) est l'objectif des Etats-Unis. Et la seule méthode pour cela, c'est d'armer les rebelles quand il apparaît que les forces de Bachar el-Assad ont l'avantage et d'arrêter d'armer les rebelles quand ils sont sur le point de triompher.* » Lundi 26 août, à Amman (Jordanie), les représentants des grandes puissances se sont réunis. Un porte-avions américain croise en mer au large de la Syrie. Selon les dernières informations qui ont filtré dans la presse, la réaction serait des bombardements en Syrie pour affaiblir le régime face aux rebelles. Il est une chose qui doit être réaffirmée, quelle que soit la barbarie des régimes : l'intervention des grandes puissances, loin de résoudre la situation dramatique des peuples, ne fera que l'aggraver. Toute l'histoire récente des interventions militaires le démontre. ■

Égypte

Les grèves ne sont pas bien vues du régime

La violente répression contre les manifestants pro-Morsi n'a pas seulement abouti à un carnage, elle a eu pour conséquence d'interrompre la mobilisation des millions et millions qui, en juin dernier, voulaient poursuivre le processus qui avait chassé Moubarak. Le fait que l'« opposition » soutienne l'armée a rendu plus difficile la situation. Dans cette situation difficile, la classe ouvrière, qui par ses grèves, manifestations et sit-in a largement contribué à la chute de Moubarak puis à celle de Mohamed Morsi, cherche malgré tout à lutter pour ses droits.

Le 12 août, les ouvriers des usines métallurgiques d'Etat de Suez se sont mis en grève contre la non-application par la direction d'un accord collectif signé en février 2012 à la suite de manifestations et portant sur la mise en place d'une grille des salaires, la prime d'intéressement et l'assurance maladie. C'est alors que les blindés de l'armée et les forces anti-émeute ont assiégé l'usine et arrêté deux responsables grévistes. Une campagne de soutien aux métallos en grève a été lancée, à l'initiative, notamment, de plusieurs syndicats indépendants (Transports

publics, Aéroport du Caire, Textile, Mahalla, etc.), exigeant du général al-Sissi et du ministre du Travail, Kamal Abou-Aïta (président de la Fédération égyptienne des syndicats indépendants [EFITU] jusqu'à sa nomination dans le gouvernement mis en place par l'armée), la libération des grévistes, la levée du siège de l'usine et la satisfaction des revendications. A noter que ce dernier a déclaré que « *les travailleurs qui furent les champions des grèves sous le régime précédent devraient désormais être les champions de la production* »

Correspondant ■

Moubarak libéré

Hosni Moubarak, le dictateur renversé le 11 février 2011 par le soulèvement du peuple égyptien, est sorti de prison. Un mois et demi à peine après la mise en place d'un gouvernement provisoire par les généraux, Moubarak, lui-même général, a été libéré le 22 août, et toutes les charges justifiant son maintien en détention ont été levées. Même s'il ne peut quitter le pays et que ses avoirs restent gelés, la décision de le libérer sonne comme une provocation alors que règne l'état d'urgence depuis la sanglante répression.

INFORMATIONS OUVRIÈRES

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (9,50 euros pour les plis clos)
 (datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros "découverte" : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, ave., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

ET TOUJOURS...

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements chaque fin de mois de 5,80 euros présentés par *Informations ouvrières*. Je pourrai suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.

Date :
 Signature (obligatoire) :



IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543